

Rapport d'activité

Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—

2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Activités du secrétariat général	7
1.1.1	Activités générales	7
1.1.2	Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations	7
1.1.3	Agriculture, alimentation, forêts et faune	8
1.1.4	Décharge de la Pila	9
1.2	Collaborations intercantionales	10
1.2.1	Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)	10
1.2.2	Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	10
1.3	Affaires contentieuses	10
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances, règlements, arrêtés et directives	11
1.5	Entités rattachées au secrétariat général	11
1.5.1	Autorité foncière cantonale	11
1.6	Administration des vignobles de l'Etat	12
2	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)	13
2.1	Introduction	13
2.2	Direction et administration	14
2.3	Domaine des affaires institutionnelles et juridiques	14
2.3.1	Rapport entre l'Etat et les Eglises	14
2.3.2	Droits politiques	14
2.3.3	Conseil des jeunes	14
2.4	Domaine de l'état civil	15
2.4.1	Autorité de surveillance	15
2.4.2	Office cantonal de l'état civil	16
2.5	Domaine des naturalisations	16
2.5.1	Naturalisations ordinaires	17
2.5.2	Droit de cité cantonal	18
2.5.3	Naturalisations facilitées	18
2.5.4	Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés	18
2.5.5	Réintégrations	19
2.5.6	Révocations	19

3	Service des communes (SCom)	19
3.1	Activités	19
3.1.1	Travaux législatifs	19
3.1.2	Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement	19
3.1.3	Etablissement de la situation financière des communes	19
3.1.4	Calcul de la péréquation financière intercommunale	20
3.1.5	Autorisations de financement	20
3.1.6	Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux	20
3.1.7	Etablissement de statistiques	20
3.1.8	Fusions de communes	20
3.1.9	Examen des statuts d'associations de communes	20
3.1.10	Examen et préavis de règlements communaux	20
3.1.11	Elaboration de formulaires de révision	20
3.1.12	Avis juridiques	20
3.1.13	Cours de formation	20
3.1.14	Annuaire des communes (ACom)	21
3.1.15	Publications particulières	21
3.1.16	Commissions et groupes de travail	21
4	Service de l'agriculture (SAgri)	22
4.1	Paiements directs et mesures environnementales	22
4.1.1	Paiements directs	22
4.1.2	Reconnaissance des exploitations	22
4.1.3	Protection de l'environnement, de la nature et du paysage	23
4.2	Aides structurelles	24
4.2.1	Subventions à « fonds perdu »	24
4.2.2	Crédits d'investissements	24
4.2.3	Aides aux exploitations paysannes	25
4.2.4	Fonds rural cantonal	25
4.3	Aménagement du territoire	25
4.4	Promotion des produits, élevage et viticulture	25
4.4.1	Promotion des produits agricoles	25
4.4.2	Elevage bovin	25
4.4.3	Elevage chevalin	26
4.4.4	Elevage porcin, ovin et caprin	26
4.4.5	Viticulture	26
4.5	Participation à des commissions	26
4.6	Evénements particuliers	26

5	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	27
5.1	Introduction	27
5.2	Activités	28
5.2.1	Direction et administration	28
5.2.2	Laboratoires	29
5.2.3	Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	35
5.2.4	Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	40
5.2.5	Inspectorat des viandes et abattoirs	41
5.2.6	Santé animale	43
5.2.7	Protection des animaux	46
6	Service des forêts et de la faune (SFF)	49
6.1	Forêts	49
6.1.1	Faits marquants de l'année	49
6.1.2	Conservation des forêts et police forestière	50
6.1.3	Diversité biologique en forêt	50
6.1.4	Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices	50
6.1.5	Gestion des forêts, production et utilisation du bois	52
6.1.6	Formation	54
6.2	Faune, chasse et pêche	54
6.2.1	Saison de chasse	54
6.2.2	Amendes d'ordre	58
6.2.3	Evénements particuliers	58
6.2.4	Statistique des permis de pêche	59
6.2.5	Pêche affermée	59
6.2.6	Pollution	59
6.2.7	Pêche dans le lac de Neuchâtel	59
6.2.8	Pêche dans le lac de Morat	59
7	Conférence des préfets	60
7.1	Activités de la Conférence des préfets	60
7.1.1	Avenir des préfectures et réforme des tâches des préfets	60
7.1.2	Délégation de tâches en matière RH	60
7.1.3	Rencontres	60
7.1.4	Consultations diverses	60
7.2	Faits d'envergure cantonale dans les districts	60
7.2.1	Domaine de la DICS	60
7.2.2	Domaine de la DSJ	61

7.2.3	Domaine de la DIAF	61
7.2.4	Domaine de la DEE	62
7.2.5	Domaine de la DSAS	62
7.2.6	Domaine de la DFin	62
7.2.7	Domaine de la DAEC	63
7.3	Statistiques	63
8	Institut agricole de Grangeneuve (IAG)	64
<hr/>		
8.1	Activités et événements particuliers	64
8.2	Formations professionnelles	65
8.3	Economie laitière	65
8.4	Conseils et expertises	65
8.5	Exploitations	66
8.5.1	La ferme-école de Grangeneuve	66
8.5.2	La ferme-école de Sorens	66
8.5.3	Les jardins-école	66
9	Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	67
10	Etat du personnel	67
<hr/>		

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat, Directrice : Marie Garnier (jusqu'au 30 avril 2018)

Conseiller d'Etat, Directeur : Didier Castella (dès le 22 mai 2018)

Secrétaires généraux : Peter Maeder et Samuel Russier

1.1 Activités du secrétariat général

1.1.1 Activités générales

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a dans ses attributions :

- > Les affaires institutionnelles (Constitution, politique des langues, relations Eglises-Etat, droits politiques) ;
- > Les naturalisations et l'état civil ;
- > Les préfectures ;
- > Les communes ;
- > L'agriculture et la viticulture ;
- > L'enseignement professionnel agricole, agro-alimentaire, forestier et en économie familiale ;
- > Les améliorations foncières ;
- > Les affaires vétérinaires, le contrôle des denrées alimentaires, le contrôle des substances et préparations dangereuses et la protection des animaux ;
- > L'assurance des animaux de rente ;
- > Les forêts, les mesures de protection contre les catastrophes naturelles et la faune ;
- > Les vignes de l'Etat.

En sa qualité d'organe d'état-major, le Secrétariat général appuie la Direction en collaborant à la prise de décisions et à la réalisation des différents projets. A ce titre, il s'emploie également à analyser à l'intention du Conseiller d'Etat, Directeur, les projets soumis au Conseil d'Etat, notamment ceux relevant de la compétence des autres Directions.

En 2018, le secrétariat général a notamment apporté son appui au nouveau Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, entré en fonction fin mai après la démission de sa prédécesseuse effective au 30 avril 2018. Il a en outre soutenu le Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, à la tête de la DIAF par intérim durant le mois de mai 2018.

1.1.2 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisations

Communes

Première modification du territoire cantonal depuis plus de deux siècles, le projet de fusion de la commune bernoise de Clavaleyres avec la commune fribourgeoise de Morat a nécessité d'importants travaux législatifs. Le Grand Conseil fribourgeois a approuvé le 23 mars 2018 la loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat. Le projet de concordat intercantonal sur la modification des territoires cantonaux de Fribourg et Berne a été mis en consultation en parallèle par les deux cantons du 31 octobre au 30 novembre 2018. Le peuple fribourgeois sera appelé à se prononcer sur la question. En parallèle aux travaux cantonaux, les corps électoraux des deux communes concernées ont accepté à une large majorité la convention de fusion le 23 septembre 2018.

Toujours dans le domaine des fusions de communes, la DIAF a été tenue informée de l'avancée de plusieurs projets, dont celui de La Folliaz, réunissant les communes glânoises de La Folliaz et Villaz-St-Pierre, dont les populations ont accepté la convention le 25 novembre 2018.

La DIAF suit par ailleurs les travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, dont les élu-e-s siègent depuis le 1^{er} février 2018. Cette assemblée doit transmettre au Conseil d'Etat un projet de convention de fusion d'ici le mois de juin 2020. Le périmètre actuel, fixé en juin 2017 par le Conseil d'Etat, comprend les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. L'assemblée constitutive est présidée par le Préfet de la Sarine. Les différents services de l'Etat, en particulier le Service des communes, apportent leur soutien technique au projet.

Structures territoriales et préfectures

Les structures territoriales ont encore fait l'objet d'intenses travaux en 2018. Un rapport faisant suite au postulat 2016-GC-2 « Etat des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles » a été transmis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat en mars 2018. Préconisant la mise en suspens des réflexions sur le redécoupage territorial du canton et l'examen des tâches et de la gouvernance du niveau régional, ce rapport a été discuté par le Grand Conseil en juin 2018.

Afin de mettre en œuvre la motion 2017-GC-110 « Réforme des tâches des préfets et des régions », prise en considération par le Grand Conseil en octobre 2017, un groupe de projet a proposé au Conseil d'Etat un toilettage des tâches des préfets en décembre 2018. Suite à l'acceptation de l'essentiel de ses conclusions par le Conseil d'Etat, les Directions concernées ont débuté les travaux législatifs. L'avant-projet devrait être transmis au Grand Conseil fin 2019. La DIAF a par ailleurs souhaité entamer des réflexions de fond sur la gouvernance du niveau régional. La notion de « région », très présente dans la législation fribourgeoise, n'a jamais fait l'objet d'une définition rigoureuse, a fortiori de règles claires en matière de gouvernance et de démocratie. La DIAF a confié un mandat à une professeuse et un professeur de l'Université de Neuchâtel afin de dégager les principaux modèles de gouvernance. Les premiers résultats de ces travaux sont attendus pour le mois d'avril 2019.

La révision de la loi sur les agglomérations (LAgg) est en cours. Retardée notamment par l'évolution du projet de fusion du Grand Fribourg et celle des règles fédérales en matière de financement des projets d'agglomération, cette révision devrait être mise en consultation durant le 1^{er} semestre 2019.

Concernant la gestion du personnel des préfectures, conformément aux nouvelles dispositions y relatives dans la loi sur les préfets révisée en décembre 2017 par le Grand Conseil, les préfets se sont vus confier de nombreuses compétences de la part de la DIAF. Depuis le 1^{er} juillet 2018, ils sont ainsi compétents, notamment, pour l'engagement de leur personnel. Seul-e-s les lieutenants et lieutenanes de préfet doivent voir leur nomination approuvée par le Conseil d'Etat.

1.1.3 Agriculture, alimentation, forêts et faune

Deux thèmes fédéraux ont particulièrement occupé la DIAF. À la mi-mars, le conseiller fédéral Schneider-Ammann a présenté le projet d'avenir d'Agroscope qui consistait à créer un campus de recherche central à Posieux, complété par un certain nombre de satellites pour la recherche sur le terrain. Un flot d'interventions parlementaires issues des représentants des cantons affectés par le démantèlement et un débat politique intense s'en sont suivis. Le Conseil fédéral a finalement présenté fin novembre un concept capable de réunir une majorité comprenant un campus central de recherche à Posieux, deux centres de recherche régionaux à Changins et Reckenholz et plusieurs satellites. Comme le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé une proposition de la Commission des finances visant exactement le même concept, le canton de Fribourg peut partir de l'idée que la mise en œuvre du projet se fera conformément à ce concept au cours des prochaines années et que le site de Posieux accueillera près de 500 nouveaux emplois à moyen terme. Une nouvelle dynamique vient ainsi renforcer l'idée du campus Grangeneuve au grand potentiel de synergie.

En automne le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'au début mars 2019 le message sur la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Le projet de loi contient des modifications majeures qui, après première analyse, entraînent beaucoup de travail administratif supplémentaire en particulier pour les cantons. Point positif, l'enveloppe financière reste stable au niveau actuel. Le débat politique durera jusqu'en 2020. Le canton et surtout la Direction entendent exercer leur influence à différents niveaux et contribuer activement à façonner la Politique agricole 22+.

L'amélioration de la création de valeur ajoutée et le renforcement de l'innovation sont les lignes directrices de la politique cantonale. Les investissements pour le développement du Campus Grangeneuve sont une priorité. L'appel à projets « Agri & Co Challenge » lancé en 2018 avec la Direction de l'économie et de l'emploi a suscité l'intérêt de plus de 150 start-up du monde entier. Huit entreprises s'installeront sur le site Saint-Aubin en 2019. La DEE et la DIAF veulent travailler ensemble sur la base de ce projet pour développer une stratégie cantonale et concrétiser ainsi la volonté du Conseil d'Etat inscrite au programme gouvernemental de faire de Fribourg le leader de l'agroalimentaire en Suisse.

En mars, le Grand Conseil a approuvé une modification de la loi sur l'agriculture visant à renforcer les mesures de promotion des produits régionaux dans la restauration collective. Sa mise en œuvre s'articule autour de trois axes: formation et sensibilisation des chefs de cuisine, adaptation des procédures d'appel d'offres pour la gérance des restaurants collectifs publics et leur certification.

Les priorités de la Direction en faveur de la santé humaine et animale et en faveur des ressources naturelles se traduisent dans la mise en œuvre du plan phytosanitaire, les améliorations foncières, les mesures contre l'érosion ainsi que le projet ReLait (diminution du recours aux antibiotiques dans la production animale). L'été chaud de 2018 a particulièrement affecté l'agriculture. L'héliportage d'eau dans les alpages et l'assouplissement de certaines dispositions en matière de paiements directs ont offert un répit à court terme. Cet épisode montre que les agriculteurs et le canton doivent réfléchir à des mesures à long terme telles que des infrastructures d'irrigation ou des techniques culturales adaptées. Dans le domaine de la santé animale, 2018 a été la troisième année consécutive de la lutte contre la BVD (diarrhée virale bovine). La peste porcine africaine découverte en Belgique montre que la lutte contre les maladies animales présente toujours de nouveaux défis.

En juin, le Grand Conseil a adopté une révision partielle de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles.

Peu de temps avant la fin de l'année, la DIAF et la DAEC ont décidé de procéder à des ajustements structurels afin d'exploiter davantage de synergies. Le Service de la nature et du paysage sera intégré au Service des forêts et de la faune le 1^{er} avril 2019, qui deviendra le Service des forêts et de la nature (SFN). A la même date, le secteur planification de l'eau potable du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires sera transféré au secteur protection de l'eau du Service de l'environnement.

1.1.4 Décharge de la Pila

Durant l'année 2018, le Consortium pour l'assainissement de la Pila a finalisé les mesures et investigations complémentaires lancées en 2016. Ordonnées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) suite au premier projet d'assainissement déposé en 2010, le but de ces mesures était de mieux comprendre les mécanismes de la décharge, en particulier le transfert de la pollution vers la Sarine. Après des premières versions remises en 2017 à l'autorité de surveillance en la matière, le Service de l'environnement (SEn), les rapports établis en 2018 ont fait état de quatre variantes d'assainissement, qui ont été soumises tant au SEn qu'à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ceci devrait déboucher en 2019 sur le lancement de l'établissement du nouveau projet d'assainissement conforme à l'Ordonnance sur les sites pollués (OSites), basé sur la variante qui aura été retenue et favorisée par les autorités.

En parallèle, le suivi du fonctionnement des mesures préliminaires (captage et pompage des eaux polluées, confinement de la décharge), tout comme le monitoring et la surveillance de la décharge et de la Sarine, se sont poursuivis.

Finalement, il peut être relevé que le Consortium pour l'assainissement de la Pila a fait l'objet d'un audit financier par l'Inspection des finances (IF) de l'Etat de Fribourg. L'organisation de la phase d'assainissement suivra les recommandations de cet audit.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA)

La Conférence des Directeurs de l'agriculture (CDCA) s'est réunie trois fois en 2018. Les thèmes principaux qui l'ont occupée sont la Politique agricole 22+, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et l'avenir d'AGRIDEA, qui sera dorénavant gérée plus le plan stratégique par la CDCA. La réorganisation d'Agroscope a également été un thème central de plusieurs séances.

1.2.2 Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)

La Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP) s'est réunie une fois en 2018. L'initiative parlementaire von Siebenthal « Mise en œuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées », la révision de la loi sur la chasse (LChP) et le papier de position « Forêt et gibier » ont été au cœur des discussions.

1.3 Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le SAINEC, le SAgri, le SAAV ainsi que le SFF. Elle connaît d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2018 (2017) sont les suivantes :

Genre	Traitées	En suspens
Décisions sur recours	19 (26)	14(12)
Responsabilité civile	1 (0)	2 (2)
Récusations	19 (13)	2 (1)
Décisions de première instance ou sur opposition	5 (4)	1 (3)
Plaintes administratives	0(2)	1 (1)
Surveillance AFC	291 (251)	0 (0)
Affaires du personnel	2 (2)	1 (1)
Divers	1 (0)	1 (0)

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets, d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 7 février 2018 modifiant la loi sur l'agriculture
- > Décret 1 du 20 mars 2018 relatif aux naturalisations
- > Loi du 21 mars 2018 modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale
- > Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo)
- > Loi du 23 mars 2018 sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCla)
- > Décret 2 du 19 juin 2018 relatif aux naturalisations
- > Loi du 12 septembre 2018 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
- > Décret 3 du 9 octobre 2018 relatif aux naturalisations
- > Décret du 9 octobre 2018 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie)
- > Décret du 9 novembre 2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens
- > Décret 4 du 14 décembre 2018 relatif aux naturalisations

1.4.2 Ordonnances, règlements, arrêtés et directives

- > Communication DIAF du 1^{er} mars 2018 relative à la révision partielle du Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg
 - > Règlement du 19 mars 2018 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF)
 - > Ordonnance DIAF du 25 avril 2018 modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin
 - > Ordonnance du 5 juin 2018 sur le soutien aux initiatives en faveur du bilinguisme
 - > Règlement du 14 juin 2018 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Morat en 2019, 2020 et 2021
 - > Règlement du 14 juin 2018 d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2019, 2020 et 2021
 - > Ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur l'exercice des droits politiques (destruction du matériel de vote)
 - > Ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire
 - > Ordonnance DIAF du 29 juin 2018 concernant la planification de la chasse pour la saison 2018 (OPlan 2018)
 - > Ordonnance du 21 août 2018 abrogeant l'ordonnance sur le contrôle des vigneron encaveurs
 - > Ordonnance du 10 septembre 2018 sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2019 (OPFI 2019)
 - > Règlement du 13 novembre 2018 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2019, 2020 et 2021 (RPêche)
 - > Ordonnance du 4 décembre 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire (installations de baignade accessibles au public)
 - > Ordonnance du 10 décembre 2018 modifiant le règlement sur le droit de cité fribourgeois (autorité communale compétente pour conclure les conventions de réciprocité)
- Entités rattachées au secrétariat général

1.5 Entités rattachées au secrétariat général

1.5.1 Autorité foncière cantonale

Président : David Ecoffey

L'Autorité foncière cantonale est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'Autorité foncière cantonale a connu des changements majeurs à la mi-2017, à la fois dans la composition de la Commission que celle du Secrétariat. Plusieurs procédures internes ont été reconsidérées et redéfinies en 2018. Début mai 2018, le poste de collaboratrice scientifique du Secrétariat a été repourvu. L'année 2018 a ainsi permis d'optimiser les processus et de mettre au courant les nouveaux membres de la Commission et le personnel du Secrétariat. Enfin, dès le début de l'année la coordination voulue par la loi entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) et l'Autorité foncière cantonale de la planification s'est mise en place de façon pragmatique.

1.5.1.1 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 11 (12) séances plénières et ont fait l'objet de 468 (390) décisions.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 435 (426) dossiers dont :

- > 235 (203) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al.2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR) ;
- > 76 (91) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole ;
- > 85 (82) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR) ;
- > 6 (11) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR) ;

- > 0 (2) portant sur l'estimation de la valeur de rendement agricole ;
- > 26 (24) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR) ;
- > 7 divers.

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 54 (43) dossiers dont :

- > 2 (12) portant sur la durée de bail ;
- > 3 (7) portant sur la détermination du fermage licite ;
- > 7 (2) affermage par parcelles d'entreprises agricoles ;
- > 42 (22) approbations de fermage d'entreprises agricoles ;
- > 0 (0) dossier d'opposition au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture.

En outre, 2 (5) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal.

1.6 Administration des vignobles de l'Etat

1.6.1.1 Mission et prestations

L'Administration des Vignobles de l'Etat (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des vignes de l'Etat de Fribourg, à savoir le Domaine des Faverges en Lavaux, ainsi que le Vignoble de l'Etat au Vully. Les prestations principales de l'AVE sont la vente et la livraison des vins de l'Etat. Cependant l'accueil au Domaine des Faverges est également une tâche conséquente.

1.6.1.2 Evénements particuliers

Le 29 juin 2018, la *Réserve du Château de Gruyères Chasselas 2017* a décroché une médaille d'or au Concours « Mondial du Chasselas 2018 ». De plus, ce cru a été nommé parmi les 665 vins présentés dans la catégorie " blanc sec jusqu'à 4gr/l de sucre résiduel " et obtient l'excellente 8^e place sur les 17 vins primés.

Les 1^{er} et 2 septembre 2018 le Domaine des Faverges a ouvert grand ses portes lors des Journées européennes du Patrimoine. Ce sont plus de 700 personnes qui ont visité l'étage historique de la Grande Maison des Faverges ou ont dégustés les crus du domaine.

Les projets de la rénovation et l'agrandissement de la Grande Maison des Faverges, ainsi que d'une nouvelle cave à barriques se poursuivent et nécessitent encore d'être étendues aux autres bâtiments des Faverges.

Le 5 septembre 2018 s'est tenue la première présentation officielle des Chasselas et Pinot noir 2017 de l'Etat au Vully, vinifiés par le Cru de l'Hôpital, propriété de la Bourgeoisie de Morat. Une belle couverture médiatique a suivi l'évènement.

1.6.1.3 Situation des ventes - Promotion

Le chiffre d'affaire 2018 des ventes de vin s'élève à 1 696 363 francs. Par rapport à l'année précédente, il est constaté une augmentation de plus de 3,5 % du chiffre d'affaire du Domaine des Faverges, tandis qu'une diminution de 30 % du chiffre d'affaire du Vignobles du Vully est relevé. Celle-ci s'explique par l'arrêt de production des vins issus des 3,3 hectares du Château de Mur. Globalement l'exercice se termine avec une diminution de 4,5 % du chiffre d'affaire total.

Les vins de l'Etat ont été présentés à la clientèle lors de 10 événements en tant qu'exposant et 7 organisés par l'AVE.

Il s'est déroulé au Domaine des Faverges 74 événements durant l'année 2018, soit 17 de plus qu'en 2017 (visites avec dégustation et/ou locations de la salle des pressoirs) – , qui ont impliqué environ 1000 personnes.

1.6.1.4 Résultats des vendanges

Avec un départ plutôt tardif, la suite de la croissance de la vigne a été très rapide grâce à un ensoleillement généreux, ce qui a valu beaucoup de travail supplémentaire pour les vigneron. Seul bémol, l'eau s'est faite rare durant l'été et certains plans ont souffert de stress hydrique, entraînant une diminution de la taille des baies. Cependant ces conditions météorologiques ont conduits à une récolte abondante et de très bonne qualité.

Domaine des Faverges: 15.4 ha dont 6.6 ha certifiés Bio Suisse	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)
Domaine des Faverges – Chasselas	68 476	59 773	64 061	37 910	43 771
Domaine des Faverges – Ass. Rouge	28 121	21 739	37 363	17 265	17 000
Spécialités (Syrah, Pinot Noir, Merlot,...)	4 601	6 298	4 661	4 756	3 630

Vignobles du Vully : 2.2 ha Etat de Fribourg	2018 (litres)	2017 (litres)	2016 (litres)	2015 (litres)	2014 (litres)
Etat de Fribourg – Chasselas	10 168	3 600	9 000	11 150	9 350
Etat de Fribourg – Freiburger	533	-	-	-	-
Etat de Fribourg – Pinot noir	2 674	1 000	2 900	2 305	2 000
Etat de Fribourg – Gamaret	1 865	1 600	2 500	2 200	500

2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Chef de service : Christophe Maillard

2.1 Introduction

L'année 2018 a permis de consolider les processus mis en place les années précédentes, en lien avec la totale réorganisation de l'état civil. Les objectifs de cohésion et de création d'un véritable esprit de service, malgré la présence des collaboratrices et collaborateurs sur huit sites sont en passe d'être atteints. Cela se fait essentiellement au travers de séances de service, de réunions de chefs de sites, et de l'atteinte d'objectifs communs.

Sous l'angle des naturalisations, l'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale et fédérale sur la nationalité. Dans le but d'apporter un soutien maximal aux communes, le Service a totalement revu ses recommandations aux communes en matière de naturalisation, de même qu'il a proposé un nouveau règlement-type sur le droit de cité communal. En interne, l'ensemble des processus ont été revus et de nouvelles directives internes élaborées. Les dernières devraient être approuvées au début de l'année 2019.

Enfin, à l'instar des autres Services de l'Etat, le SAINEC a totalement rafraîchi son site internet. Dans ce cadre aussi, et en lien avec les objectifs de cyberadministration fixés par le Conseil d'Etat, le SAINEC a commencé avec le SITel les travaux nécessaires à mettre en œuvre, dès que possible, les nouvelles règles légales permettant notamment aux Officiers d'état civil de délivrer des actes authentiques sous la forme numérique. De même, le Service a pris les premiers contacts en vue de pouvoir offrir à terme aux communes et aux requérants et requérantes à la naturalisation une véritable interface numérique relative aux dossiers de naturalisations et à leur transmission.

2.2 Direction et administration

Le système de fixation des objectifs et de leur suivi, de même que les entretiens périodiques de qualification, par exemple, sont désormais entrés dans le cours ordinaire des choses.

Sur la base d'une nouvelle directive interne de classement, pré-archivage et archivage, le Service entendait poursuivre, en 2018, les travaux d'archivage pour le site de Pérolles en collaboration avec les Archives de l'Etat. Cet objectif a toutefois pris du retard, mais les travaux se poursuivront en 2019 et 2020 pour le site de Pérolles ainsi que pour les sept sites de l'Office de l'état civil cantonal. Ces travaux d'archivage sont également envisagés en vue du déménagement annoncé du SAINEC (site de Pérolles) dans le bâtiment dit de « Swisscom » à la Route des Arsenaux à Fribourg. Selon les dernières informations à ce sujet, ce déménagement devrait finalement avoir lieu en 2020, au lieu de mi-2019 comme initialement prévu.

2.3 Domaine des affaires institutionnelles et juridiques

2.3.1 Rapport entre l'Etat et les Eglises

La rencontre annuelle des représentants de l'ensemble des associations musulmanes a eu lieu en mars 2018. Les discussions ont été ouvertes et constructives et ont porté sur le problème récurrent de manque de locaux, l'inhumation respectant le rite musulman pour les personnes de confession musulmane domiciliées dans le canton et la prévention de la radicalisation.

Du côté de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie, les membres se sont réunis deux fois en 2018. Elle s'est déplacée à Bellechasse en octobre pour rencontrer les aumôniers ainsi que le directeur de l'Etablissement pénitentiaire fribourgeois, Franz Walter, dans leur environnement. Cette visite sur le terrain a permis aux membres de la commission d'appréhender de façon très concrète la réalité de l'aumônerie dans un centre de détention.

2.3.2 Droits politiques

En matière de droit politiques, le SAINEC a poursuivi les travaux législatifs en vue de l'implantation, dans la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques, de dispositions destinées à permettre la mise en place, à terme, du vote par internet. En l'état, il est prévu que les électeurs et électrices puissent choisir librement de voter par voie électronique, par correspondance ou à l'urne. Ainsi, tel qu'il devrait être proposé, le vote électronique ne devrait pas être voué à remplacer les canaux de vote traditionnels. Il devrait consister en une 3^e voie ordinaire d'expression de la volonté de chaque électeur ou électrice qui le désirera.

Il est par ailleurs relevé que lors de la votation populaire du 4 mars 2018, les électeurs du canton de Fribourg ont accepté l'initiative constitutionnelle « Transparence et financement de la politique » par 65 360 voix contre 30 024.

L'acceptation de cette initiative a conduit à la fusion du projet « vote par internet » avec celui destiné à mettre en œuvre la nouvelle disposition constitutionnelle. Les travaux relatifs à la rédaction d'un avant-projet de loi et de message explicatif pour les deux projets sont en cours.

2.3.3 Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes (CJ) connaît depuis 3 ans un regain d'intérêt et compte une vingtaine d'apprenti-e-s et d'étudiants et étudiantes venant de tous les districts du canton. Il s'engage de façon remarquable pour inciter les jeunes à l'exercice de leurs droits civiques et à s'intéresser au débat démocratique. Il a ainsi multiplié les débats dans les gymnases et les écoles professionnelles, mais aussi les débats publics, notamment un « Speed debating » auquel la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales a activement participé, ou encore des soirées de « Café discussion » dans ses locaux sur des thèmes d'actualité. Le Conseil des jeunes s'est rendu en voyage d'étude à Paris en février 2018 afin de rencontrer les Conseils des jeunes de Paris, de Malakoff, d'Issy-les-Moulineaux et Villeneuve-St-Georges, mais aussi assister à une séance de l'Assemblée nationale.

Le CJ a par ailleurs préparé et distribué dans toutes les écoles fribourgeoises, la brochure « Info-Votations », à l'intention des jeunes lors des différentes votations.

2.4 Domaine de l'état civil

Pour l'Office cantonal de l'état civil, l'année 2018 a une nouvelle fois été marquée par l'harmonisation et la consolidation des processus de travail sur les différents sites mais également une répartition fine du volume de travail (gestion des appels entrants, répartition des procédures à traiter, etc.) en fonction des présences et des absences sur les sept sites, rendue possible par l'ouverture des tâches des officiers et officières d'état civil à l'échelle de tout le canton, au travers du décloisonnement de l'outil informatique de gestion de dossier du Service et la mise en place d'une centrale téléphonique en 2016, ainsi que le remarquable investissement des collaboratrices et collaborateurs. Ces opérations sont d'autant plus importantes que l'Office d'état civil devra, dès 2019, faire face à de très nombreux départs à la retraite d'Officiers d'état civil chevronnés. Il est important et nécessaire, en vue notamment de la formation de la relève, que les processus soient unifiés dans tout le canton et le plus clair possible.

2.4.1 Autorité de surveillance

Durant l'année 2018, l'Autorité de surveillance a traité les dossiers suivants :

Documents d'état civil se rapportant à l'étranger	2018	2017
Autorisations de transcrire des actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1407	1923
Transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	2693	2502
Transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	10	12

Mariages	2018	2017
Examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers de pays tiers (art. 16 OEC)	171	233
Dossiers de procédure de mariage retirés	0	1

Partenariats	2018	2017
Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	4	4
Dossiers de procédure de partenariat retiré	0	0

Reconnaisances	2018	2017
Examen de dossiers de reconnaissances d'enfant (art. 11 et 16 OEC)	108	116

Changements d'état civil	2018	2017
Rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	78	69
Instructions diverses relative au Secteur Etat civil	86	101
Traitement des dossiers d'adoptions prononcées par la DIAF	20	14
Dossiers d'adoption retirés	2	3
Changements de nom de famille et/ou de prénom (art. 30 CC) accordés par le SAINEC	168	196
Changements de nom de famille et/ou prénom retirés	14	10

Droits de cité	2018	2017
En application des législations cantonales et fédérales sur le droit de cité, les dossiers suivants ont été traités, sous l'angle des contrôles d'état civil (vérification de documents et d'identité, établissement des liens de filiation):		
Contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
Selon art. 21, 23 et 58 LN	9	20
Selon art. 21 LDCF	0	3
Naturalisations ordinaires (art. 13 aLN et 9 LN – procédure d'enregistrement ISR)	435	676
Naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 aLN et 21 al. 1 et al. 2 LN)	332	596
Naturalisations facilitées (art. 31a, 31b, 58a et 58c aLN et 51 LN)	98	138
Conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 aLDCF)	0	0
Pertes du droit de cité suisse (art. 10 et 42 aLN et 37 LN)	1	2
Libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 aLDCF et 37 LDCF)	11	29
Libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 aLDCF et 46 LDCF)	3	15
Acquisition du droit de cité fribourgeois (art. 7 aLDCF et 11 LDCF)	3	7
Modifications du droit de cité (139 LCo)	54	56

Divers	2018	2017
Autorisation d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	25	55
Recherche d'un membre de la famille	5	4

2.4.2 Office cantonal de l'état civil

L'état civil forme depuis janvier 2016 un seul office cantonal harmonisé. Il est constitué d'un bureau dans chaque district et a à sa tête un chef d'office.

En 2018, l'office cantonal de l'état civil a procédé à l'enregistrement de:

	2018	2017
Naissances	2668	2507
Reconnaissances	1225	1072
Mariages	1497	1212
Décès	1895	1891
Divorces	648	533
Partenariats	29	15
Dissolution du partenariat	3	5
Déclaration de nom	324	316
Déclaration d'absence	1	2
Changement de sexe	4	3

2.5 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2018, le secteur des naturalisations a enregistré 922 nouveaux dossiers. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de naturalisation au 1^{er} janvier 2018 est l'occasion de détailler, pour la première fois dans le rapport annuel, les demandes déposées en fonction de leur spécificité. Les procédures sont ainsi réparties de la manière suivante :

Procédure	Nombre
11 LDCF/7LDCF	4
13 aLN/9LN	303
27 aLN/ 21 al. 1 LN	387
28 aLN/21 al. 2 LN	73
21 aLN	5
24a LN	2
29 aLN	1
29 aLDCF/37 LDCF	20
31a, 31b, 58, 58a, 58c aLN/51 LN	104
36 aLDCF/44 LDCF	1
41 aLN/36 LN	16
42 aLN/37 LN	2
39 aLDCF/46 LDCF	4

Le traitement des nombreuses demandes de naturalisation, tant ordinaires que facilitées, durant l'année 2018 a représenté pour le secteur des naturalisations un véritable enjeu. En tout, près d'un millier d'entretiens de naturalisation ont été conduits durant l'année effectuée. Cet effort a permis d'entamer le processus de naturalisation pour tous les dossiers déposés en 2017. Il faut toutefois relever qu'il aura fallu presque toute l'année pour le traitement des dossiers déposés jusqu'à la fin de l'année précédente puisque ce n'est qu'en septembre 2018 que les premiers dossiers déposés sous l'empire de la loi fédérale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ont pu commencer à être traités. Fort heureusement, la diminution des dossiers déposés en 2018 a permis au Service de résorber le retard induit et à la fin de l'année, les dossiers étaient traités dans un délai d'environ deux mois avant leur transmission aux communes ou au Secrétariat d'Etat aux migrations pour la suite de la procédure.

L'année écoulée a également été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale, qu'il a fallu commencer à appliquer. En ce sens, les contacts entre le service et le Secrétariat d'Etat aux migrations ont été nombreux, afin de comprendre et de correctement interpréter les nouvelles dispositions du droit fédéral. Par contre, la nouvelle législation n'a pas entraîné de changement fondamental dans les règles de procédure et les processus de naturalisation, la pratique fribourgeoise étant depuis longtemps conforme à la volonté du législateur fédéral.

2.5.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 437 (504) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	9	Irak	13
Albanie	1	Italie	30
Allemagne	27	Kosovo	107
Angola	12	Liban	2
Bangladesh	3	Macédoine	50
Belgique	19	Maurice	1
Bénin	1	Maroc	1
Bolivie	1	Nigéria	1
Bosnie-Herzégovine	8	Pérou	3
Brésil	5	Pologne	6
Cambodge	4	Portugal	105
Cameroun	11	République démocratique du Congo	17
Canada	7	République dominicaine	1
Chili	1	Roumanie	1

Pays d'origine	Personnes	Pays d'origine	Personnes
Chine	4	Russie	6
Colombie	1	Rwanda	2
Congo	2	Sénégal	1
Corée	1	Serbie	9
Côte-d'Ivoire	4	Slovaquie	1
Croatie	2	Somalie	5
Egypte	1	Sri Lanka	7
Erythrée	10	Suède	8
Espagne	31	Syrie	1
Ethiopie	1	Tchad	2
Etats-Unis	4	Tchéquie	7
Finlande	2	Togo	3
France	96	Tunisie	6
Grande-Bretagne	13	Turquie	43
Grèce	1	Ukraine	1
Guinée	1	Uruguay	1
Haïti	3	Venezuela	3
Iran	2	Vietnam	11

Parmi ces 437 (504) dossiers de naturalisation ordinaire 234 (295) personnes concernaient des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation 750 (795) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 437 (504) ressortissants-e-s étranger-ère-s avec 101 (105) conjoints étrangers et 212 (186) enfants étrangers.

2.5.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 10 (17) Confédéré-e-s, le Conseil d'Etat a prononcé 0 (3) réintégration de Confédéré-e dans le droit de cité fribourgeois et 10 (22) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.5.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), le Secrétariat d'Etat aux migrations a traité 429 (889) demandes de naturalisations facilitées. Ces procédures de naturalisation se répartissent comme suit:

- > 331 (772) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 aLN et 21 al. 1 et 2 LN) ;
- > 98 (117) demandes de naturalisation facilitées d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c aLN et 51 al. 1 LN) ou qui n'ont pu être compris dans la naturalisation de l'un de ses parents (art. 31a et 31b aLN et 51 al. 2 et 3 LN).

2.5.4 Cérémonie d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2018, le Service a organisé 4 cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant des représentants du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le :

- > 7 février 2018 au CO de Tavel ;
- > 6 juin 2018 au Bicubic de Romont ;
- > 29 août 2018 à la salle de la Lisière à Sâles ;
- > 5 décembre 2018 à l'Université Miséricorde à Fribourg.

2.5.5 Réintégrations

5 (7) anciens ressortissants et ressortissantes suisses et fribourgeois et fribourgeoises ont été réintégré-e-s dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations.

2.5.6 Révocations

11 (10) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par le Secrétariat d'Etat aux migrations à la suite d'une dénonciation par le canton.

23 (23) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés au Secrétariat d'Etat aux migrations.

3 Service des communes (SCom)

Chef de service : Gérald Mutrux

3.1 Activités

3.1.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir :

- > la loi sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018_21) a été adoptée par le Grand Conseil le 22 mars 2018 ; elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et mettra en œuvre les normes MCH2 ; la LFCo comporte une adaptation assez importante de la loi sur les communes actuelle (LCo ; RSF 140.1), qui sera modifiée en conséquence par la suppression de ses dispositions financières ;
- > les modifications de la loi sur la péréquation financière (LPFI ; RSF 142.1) ont été adoptées par le Grand Conseil le 21 mars 2018 (ROF 2018_020) ; elles déploient leurs effets dès le 1^{er} janvier 2019 ;
- > la loi sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCLa ; RSF 112.7) a été adoptée par le Grand Conseil le 23 mars 2018 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI) du 10 septembre 2018 qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2019 ;
- > un projet d'ordonnance sur les finances communales (OFCo) a été élaboré et mis en pré-consultation restreinte ; le projet sera mis en consultation publique début 2019 et devra entrer en vigueur parallèlement à la LFCo ;
- > le Service a en outre été sollicité afin de collaborer dans différents projets de loi menés par d'autres entités et sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois très importantes.

3.1.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour ces mêmes collectivités publiques locales, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes (LCo). Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2017.

3.1.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de commenter les résultats des analyses financières, les indicateurs, le contrôle légal de l'endettement, l'analyse budgétaire et l'examen des comptes, et de conseiller les communes à ce sujet.

3.1.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a procédé au décompte définitif de la péréquation financière intercommunale 2018, déterminant les montants à payer par les communes contributrices et les montants à recevoir pour les communes bénéficiaires dans l'instrument des ressources, ainsi que les montants à recevoir pour toutes les communes dans l'instrument des besoins. Il a par la suite calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 136 communes pour l'année 2019, en tenant compte des modifications apportées à la LPFI.

3.1.5 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 107 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement ou de changement d'affectation des fonds spéciaux.

3.1.6 Contrôle des coefficients et taux d'impôts communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients et taux d'impôts communaux et les a communiqués à l'intention des destinataires concernés.

3.1.7 Etablissement de statistiques

Les données financières des communes sont publiées dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site internet du Service.

3.1.8 Fusions de communes

Le Service est régulièrement sollicité pour effectuer des analyses financières dans le cadre de projets de fusion de communes. Il coordonne également les demandes de préavis des conventions de fusion auprès des services de l'Administration fédérale et cantonale.

3.1.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de 13 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

3.1.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 241 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

3.1.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants : « Contrôle périodique des valeurs au bilan » et « Vérification des comptes pour les organes externes ». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

3.1.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

3.1.13 Cours de formation

La « Formation romande des cadres communaux FR2C » (regroupant les cantons de BE-NE-JU-FR-VD-GE-VS) a obtenu en 2016 l'accréditation fédérale pour le Brevet de Spécialiste en administration publique. Le Service participe activement à la formation des cadres en administration communale en dispensant des cours dans le module 4 (finances publiques).

3.1.14 Annuaire des communes (ACom)

Les données de l'Annuaire des communes, donnant de nombreuses informations de nature administrative au sujet des entités publiques que sont les communes, les associations de communes et les établissements communaux, sont régulièrement mises à jour par le Service, en collaboration avec les préfetures. Ces données sont publiées sur le site internet du Service. Pour l'ensemble des communes, le taux de démissions s'établit pour l'année 2018 à 9,28 % pour les conseils communaux et à 6,83 % pour les conseils généraux. Au total ce sont 87 conseillers communaux sur 937 qui ont démissionné jusqu'au 31 décembre 2018. A la même date, l'on recense 63 démissions de conseillers généraux sur 923.

3.1.15 Publications particulières

Rédigé par la Commission de l'enfance et de la jeunesse, l'info'SCom 17/2018 intitulé « Politique de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg – Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 » a été publié dans le cadre des publications régulières du Service.

3.1.16 Commissions et groupes de travail

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- > Comité de projet de la révision du plan directeur cantonal ;
- > Comité de pilotage « ECALEX » pour la révision de la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Comité de pilotage de la « Réforme des tâches des préfets et des régions » ;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions ;
- > Commission des constructions scolaires ;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité « Politiques locales » de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique ;
- > Groupe de travail « Révision de la loi sur les agglomérations » ;
- > Groupe de travail chargé de préparer l'avant-projet de règlement sur l'archivage (RArch) ;
- > Groupe de travail « MSE » sur les incidences des mesures structurelles et d'économies de l'Etat sur les communes ;
- > Groupe de travail « ECALEX – Finances et gouvernance » ;
- > Groupe de travail « Forum du logement » ;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 ;
- > Groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des armoiries des districts et des communes ;
- > Groupe de travail DETTEC, Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ;
- > Groupe de travail chargé d'accompagner la rédaction du rapport sur les structures territoriales ;
- > Groupe de projet relatif à la réforme de la loi sur l'aide sociale ;
- > Groupe de travail « Portefeuille d'actions durables pour les communes » ;
- > Groupe de travail relatif à la révision de la législation en matière d'utilisation du domaine public des eaux ;
- > Groupe de travail relatif à l'élaboration de recommandations pour l'archivage des dossiers des tutelles et curatelles ;
- > Groupe de travail RIE III, troisième réforme relative à l'imposition des entreprises / PF 17, projet fiscal 17 / RFFA, réforme fiscale et financement de l'AVS.

4 Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service : Pascal Krayenbuhl

Le Service de l'agriculture (SAgri) est chargé d'appliquer les mesures de politique agricole fédérale et cantonale. Il administre les paiements directs et soutient l'agriculture fribourgeoise en encourageant les améliorations structurelles, la promotion des produits, de l'élevage et de la viticulture, ainsi que les mesures environnementales, paysagères et d'accompagnement social. Il veille à la protection des sols agricoles et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

4.1 Paiements directs et mesures environnementales

4.1.1 Paiements directs

Le Service est chargé de la gestion des paiements directs fédéraux et des contributions cantonales spécifiques. En 2018, 2 417 exploitations agricoles, ainsi que 548 exploitations d'estivage ont bénéficié de ces contributions.

Le tableau suivant présente les contributions versées en 2018.

Genre de contributions	Parts versées par le canton en milliers de Fr.	Parts versées par la Confédération en milliers de Fr.	Contributions totales en milliers de Fr.
Contribution au paysage cultivé		29 350	29 350
Contribution à la sécurité de l'approvisionnement		79 679	79 679
Contribution à la biodiversité	538	17 908	18 446
Contribution à la qualité du paysage	1 228	11 052	12 280
Contribution au système de production		36 919	36 919
Contribution à l'efficacité des ressources		2 742	2 742
Contribution à la transition		8 406	8 406
Total paiements directs	1 766	186 057	187 822
Contributions aux cultures particulières		4 941	4 941
Contributions pour la protection des eaux	118	402	520
Contributions cantonales à l'estivage	210		210
Total des contributions	2 094	191 400	193 493

Les contributions cantonales d'estivage sont allouées en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant versé pour l'année 2018 a été de 210 000 francs. Il a été réparti entre 53 bénéficiaires, selon le volume de production engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2018, le volume total est de 3 357 602 kg de lait, ce qui représente environ 6,3 centimes par kilo de lait.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de La Folliaz et Gibloux (secteur Le Glèbe) ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2018.

4.1.2 Reconnaissance des exploitations

En 2018, 69 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 20 communautés complètes ont été formées pour 17 dissoutes et 14 communautés partielles formées pour 10 dissoutes, ainsi que 8 nouvelles exploitations simples reconnues.

4.1.3 Protection de l'environnement, de la nature et du paysage

4.1.3.1 Protection de la nature : biodiversité et mise en réseau

Qualité 2¹

1380 exploitants ont touché des contributions à la biodiversité pour un montant global de 4 359 377 francs. Ce chiffre comprend le niveau de qualité 2 dans la surface agricole utile (SAU), ainsi que les surfaces vertes riches en espèces dans l'estivage. Il est à noter que certains exploitants peuvent avoir une exploitation de base et une exploitation d'estivage.

Mise en réseau

En 2018, le nombre de projets réseau est passé de 53 à 49. Un projet arrivé au terme de la première période n'a pas été reconduit, car les exploitants n'avaient pas la motivation qui aurait été nécessaire pour atteindre les objectifs d'une deuxième période. La fusion des projets de Bas-Gibloux, Vallon de la Sonnaz et Seedorf a donné naissance à un réseau de grande ampleur qui se nomme désormais Sarine. Le réseau du Lac de Lussy a été englobé dans celui de Veveyse. Les contributions versées en 2018 pour les surfaces de promotion de la biodiversité répondant aux exigences des réseaux écologiques se montent à 5 380 287 francs, dont 90 % sont financés par la Confédération et 10 % par le canton. Au total 1584 exploitants fribourgeois ont bénéficié de ces contributions.

4.1.3.2 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 65 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants : Avry, Courgevaux, Domdidier, Fétigny, Gurmels, Lurtigen, Middel et Neyruz. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 520 505 francs. La part cantonale des indemnités versées (22 % du total) s'élève à 118 348 francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

4.1.3.3 Protection de l'air

Le « Programme d'efficacité des ressources »² soutenant l'utilisation des pendillards est bien suivi dans le canton.

4.1.3.4 Protection des sols

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 211 demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

4.1.3.5 Qualité du paysage

L'ensemble du territoire est couvert par des projets de qualité du paysage. Toutes les exploitations fribourgeoises ont la possibilité de choisir selon le catalogue de mesures proposées et d'adhérer à un projet. Au total 1975 exploitations et 548 exploitations d'estivage participent à ce programme pour un montant global de 12 213 049 francs, dont 10 % sont à la charge du canton.

¹ Les surfaces de promotion de la biodiversité qui présentent une qualité élevée donnent droit à une contribution Qualité 2 selon l'Ordonnance sur les paiements directs

² <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/ressourceneffizienzbeitraege.html>

4.2 Aides structurelles

4.2.1 Subventions à « fonds perdu »

4.2.1.1 Subventions ordinaires

Améliorations foncières (subventions ordinaires)

Les contributions pour les améliorations foncières (AF) sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que remaniements parcellaires, chemins, assainissements de terrain, remises à ciel ouvert de ruisseaux, irrigations, adductions d'eau et raccordements électriques. Les améliorations foncières bénéficient de subventions cantonales et fédérales.

Bâtiments ruraux (subventions ordinaires)

Les contributions pour les bâtiments ruraux sont des aides pour la construction ou la transformation de bâtiments d'exploitation, de laiteries ou de bâtiments d'alpage. Les bâtiments ruraux bénéficient de subventions cantonales et fédérales. A relever que les bâtiments en zone de plaine ne bénéficient que d'une subvention cantonale.

Subventions ordinaires versées en 2018	Subventions cantonales en Fr.	Subventions fédérales en Fr.	Total en Fr.
Améliorations foncières	5 482 873	5 442 563	10 925 436
Bâtiments ruraux	2 087 680	1 810 984	3 898 664
Total versé en 2018	7 570 553	7 253 547	14 824 100

Le montant total des travaux soutenus par les subventions ordinaires représente environ 50 millions de francs.

4.2.1.2 Subventions du Fonds des améliorations foncières (Fonds des AF)

Le Fonds des améliorations foncières (AF) est un fonds cantonal. Il est utilisé pour subventionner des entreprises d'améliorations foncières agricoles d'un coût peu élevé et permet notamment de participer au financement d'études dans le domaine du génie rural et des bâtiments ruraux. Les contributions du Fonds des AF sont des aides pour l'amélioration des structures agricoles telles que groupements volontaires de parcelles, chemins, assainissements de terrains, adductions d'eau, raccordements électriques, irrigations, ruraux et bâtiments alpestres. A noter que les travaux subventionnés à l'aide du Fonds des AF ne bénéficient pas de subventions fédérales.

Subventions du Fonds des améliorations foncières versées en 2018	Fr.	706 131
---	------------	----------------

Le montant total des travaux soutenus par le Fonds des AF représente environ 3 millions de francs.

4.2.2 Crédits d'investissements

Il s'agit de prêts financés par la Confédération dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes physiques	Fr.	22 283 000.-
---	------------	---------------------

Il s'agit de prêts essentiellement accordés pour des aides initiales, constructions et transformations de maisons d'habitation, de bâtiments d'exploitations, de constructions de poulaillers, d'achats d'exploitation par le fermier, de diversifications et petites entreprises artisanales.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes morales	Fr.	5 097 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des constructions et transformations de laiteries, ainsi que d'ouvrages en faveur des communes et syndicats.

Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en 2018 s'élève à 27 380 000 francs. Le total des prêts accordés par les crédits d'investissements en cours s'élève à 168 813 950 francs.

4.2.3 Aides aux exploitations paysannes

Il s'agit de prêts financés à parts égales par la Confédération et par le canton dont la gestion est déléguée au canton.

Prêts en 2018

Buts	Montants en Fr.
Conversions de dettes existantes	984 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	1 023 000
Total en 2018	2 007 000

Le total des prêts accordés à titre d'aides aux exploitations paysannes en cours s'élève à 6 540 823 francs.

4.2.4 Fonds rural cantonal

Il s'agit de prêts financés par le canton, par le biais du Fonds rural cantonal.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes physiques	Fr.	2 500 000.-
---	------------	--------------------

Il s'agit de prêts accordés pour des travaux de constructions/rénovations diverses (habitations et bâtiments d'exploitation), des achats de terres et domaines, des entreprises de mise en valeur, des chemins alpestres et des mesures de diversification.

Prêts accordés en 2018 en faveur des personnes morales	Fr.	0.-
---	------------	------------

Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en 2018 s'élève à 2 500 000 francs. Le total des prêts accordés par le Fonds rural cantonal en cours s'élève à 30 768 649 francs.

4.3 Aménagement du territoire

Le Service préavise les demandes de permis de construire en zone agricole et celles concernant les immeubles ayant fait l'objet d'améliorations structurelles. L'examen des dossiers de plans d'aménagement consiste à évaluer l'impact des modifications proposées sur l'agriculture.

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2018 :

- > 442 demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, transformations d'habitations, hangars, poulaillers, serres, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles ;
- > 215 demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles ;
- > 37 dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL), ainsi que de zones de protection de sources.

4.4 Promotion des produits, élevage et viticulture

4.4.1 Promotion des produits agricoles

Le canton soutient des actions de promotion des produits agricoles afin de renforcer l'image des produits fribourgeois, ainsi que de favoriser leur mise en valeur sur les marchés. Pour l'année sous revue, le canton a versé des aides pour 36 projets et notamment 440 000 francs à l'association Terroir Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

4.4.2 Elevage bovin

En 2018, le canton a alloué 371 194 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 550 000 francs en tant que soutien financier à l'écoulement du gros bétail sur les marchés publics surveillés.

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations régionales. L'amélioration de la qualité, en particulier par un soutien de la production de lait durable et des analyses de la qualité du lait, est également une mesure phare en faveur des éleveurs bovins fribourgeois.

Trois manifestations de niveau national organisées dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton : Marché-Concours des taureaux (50 000 francs), Expo Bulle (50 000 francs) et Junior Bulle Expo (40 000 francs).

4.4.3 Elevage chevalin

En 2018, le canton a alloué 41 872 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement à l'élevage chevalin fribourgeois.

4.4.4 Elevage porcin, ovin et caprin

Le soutien cantonal 2018 s'élève à 17 058 francs pour les mesures concernant l'élevage porcin (uniquement contribution au Service sanitaire) et à 81 285 francs pour les mesures de soutien à l'élevage ovin et caprin.

4.4.5 Viticulture

En 2018, la vendange est historiquement haute. La vendange 2018 a fourni un rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal de 1 123 855 kg tous cépages confondus. La surface inscrite au cadastre viticole est de 116,2 ha. Des statistiques de détail sont disponibles sur le site du SAgrri (<https://www.fr.ch/sagri/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/viticulture-du-canton-de-fribourg>).

4.5 Participation à des commissions

Le Service participe aux :

- > Commission consultative pour l'agriculture ;
- > Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) ;
- > Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) ;
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ;
- > Commission d'acquisition des immeubles (CAI) ;
- > Commission pour la protection des végétaux (CPV) ;
- > Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée ;
- > Commission de viticulture ;
- > Commission consultative pour la mise en réseau.

4.6 Événements particuliers

Dans le cadre de la publication de la politique agricole PA22+, le Service a préparé de nombreuses analyses préalables pour la direction et la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Il a aussi contribué aux premières analyses de la PA22+ en vue de la prise de position du canton et la rédaction du rapport agricole cantonal.

Le Service a collaboré de manière intensive à une étude sur les aspects sociaux de l'agriculture. Dans ce contexte, un rapport de l'Université de Neuchâtel sur les risques psychosociaux dans l'agriculture a été livré à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), mandataires.

Le Service a collaboré de manière intensive avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) à l'établissement de la donnée géographique de l'inventaire des surfaces d'assolement accompagnant le Plan directeur cantonal pour approbation auprès de la Confédération.

Le Service a contribué de manière importante aux travaux relatifs à la révision du plan directeur cantonal.

Le Service a consolidé l'application AS-Agri (SAP) permettant de gérer les subventions et les crédits destinés aux aides structurelles agricoles.

Le Service a mis en place le système de l'autocontrôle de la vendange par les encaveurs eux-mêmes et la surveillance de l'autocontrôle par le Service sur la base d'une analyse des risques.

Le Service a participé à la phase pilote en lien avec la nouvelle application de gestion des demandes de permis de construire, FRIbourg Autorisation de Construire (FRIAC).

Le Service a suivi des travaux en lien avec le mandat « Valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture », mandat attribué dans le cadre de la stratégie Développement durable du Canton.

5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Dr Claude Ramseier

5.1 Introduction

Voilà plus de trois ans que les deux entités du SAAV (anciennement Laboratoire cantonal et Service vétérinaire) ont pris possession de leurs nouveaux locaux dans le bâtiment EVA (Environnement, Eau, Vétérinaire, Alimentaire) à Givisiez. Ce bâtiment montre quelques maladies de jeunesse mineures, plus particulièrement liées à la technique, qui sont en cours de guérison. En parallèle, il a subi des actes de vandalisme et de déprédation sévères la nuit du 23 au 24 septembre 2018 dont les dégâts dépassent les 100 000 francs. L'enquête pénale suit son cours.

La loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire (LSA1) avait ainsi pour objectif de réunir, au sein d'une même unité, toutes les activités de contrôle des denrées alimentaires selon le concept « de l'étable à la table ». Il s'agit désormais d'une approche globale et interdisciplinaire de la sécurité alimentaire, basée sur une surveillance des denrées tout au long de la chaîne de production, de la production primaire dans les étables jusqu'à la commercialisation et aux fronts de vente.

La mission du SAAV consiste à veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme.

Ses principales prestations sont :

- > veiller au respect des exigences dans le domaine du droit alimentaire (produits primaires, denrées alimentaires, objets usuels) ;
- > assurer la santé des troupeaux en luttant contre les épizooties et les zoonoses ;
- > veiller au bien-être des animaux ;
- > surveiller les agressions canines ;
- > contrôler l'eau potable ainsi que les eaux de piscine, de douche et de plage de baignade publiques.

Le SAAV assure la réalisation de ces tâches en s'appuyant principalement sur une organisation interdisciplinaire et transversale ainsi que sur une structure performante de laboratoires.

Durant l'année 2018, les faits importants qui ont marqué l'activité du SAAV sont les suivants :

Le SAAV a apporté son **soutien à l'économie privée** et surveillé l'application des différentes normes prévalant dans les pays tiers et les marchés émergents (Fédération de Russie, Chine, Japon, Corée, Etats-Unis, etc.).

La découverte de la thématique d'**importation parallèle de médicaments vétérinaires français** sur sol suisse, impactant huit cantons suisses et quelque 220 exploitations agricoles, a mis en évidence des pratiques illégales contournant la convention de Carnot de 1889, et ceci sur le territoire transfrontalier franco-suisse allant jusqu'à la

vallée du Gothard. Le seul volet fribourgeois a nécessité le détachement de trois collaborateurs à plein temps sur une période de huit mois pour ordonner les mesures de destruction en conséquence et transmettre les éléments pertinents à l'autorité pénale. Dans la mesure où les principes thérapeutiques n'étaient pas homologués par Swissmedic, les conséquences au niveau de la santé des troupeaux et de la sécurité alimentaire auraient pu être fortement dommageables. Au niveau fribourgeois, la tendance se dirige actuellement, d'une part, vers une responsabilisation importante de la production dans le cadre du projet ReLait et, d'autre part, l'adoption, par la Société des vétérinaires fribourgeois et le Service, d'une charte des bonnes pratiques pour une utilisation judicieuse des antibiotiques. Le SAAV est convaincu que cette orientation constructive vers une réduction des résistances aux antibiotiques supplantera rapidement et annihilera les approvisionnements illégaux et dangereux, stoppés en 2018.

Concernant l'inventaire des **porcheries** 2017, en collaboration avec Grangeneuve et l'Union des paysans fribourgeois, la norme transitoire est arrivée à échéance au 1^{er} septembre 2018. Toutefois, le SAAV poursuit ses efforts, toujours en collaboration avec Grangeneuve, dans l'accompagnement des projets de transformation ou de nouvelles constructions pour le bien-être animal constituant ainsi les bases pour un modèle économique important.

Suite à la nomination, en tant que vétérinaire cantonal, de Monsieur Gaston Maillard le 10 août 1918, les **100 ans des vétérinaires cantonaux fribourgeois** ont été célébrés au Service.

Le soutien et les formations aux communes et aux préfectures, dans le cadre de la mise à jour de la banque de données sur les chiens **AMICUS**, ont démontré la nécessité d'une connaissance de proximité des détentions de chiens.

Au niveau des crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont persévéré à maîtriser une trentaine de foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD), un nombre important d'échantillons BVD et ont assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur Fribourg. Elles ont également géré trois foyers de loque européenne et deux foyers de loque américaine. La peste porcine africaine aux confins de la Belgique et du Nord de la France a nécessité une préparation importante de la Suisse sur toute l'année 2018, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou de sangliers sauvages. L'inspecteur de l'eau potable et des eaux de baignade (ci-après : IEP) a géré cinq pollutions nécessitant des désinfections de réseaux d'eau potable.

Au niveau législatif, le règlement cantonal sur la sécurité alimentaire a été révisé au regard de la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires entrée en vigueur au 1^{er} mai 2017, notamment le contrôle par des analyses et des inspections de l'eau de baignade. La décision du Conseil d'Etat, en date du 10 décembre 2018, permettra aussi de **transférer les tâches de planification et de géomatique liées à l'eau potable au Service de l'environnement (SEn)** durant le second trimestre 2019. Ce transfert permettra de n'avoir plus qu'une seule entité traitant de la planification de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'évacuation des eaux usées.

Les collaborations transversales du SAAV avec les Services de l'agriculture, de l'environnement, des forêts et de la faune, l'établissement d'assurance des animaux de rente Sanima, Grangeneuve, le Service de la police du commerce et la Police cantonale ont démontré, une fois de plus, la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et systémique pour gérer certains dossiers complexes. Ces collaborations ont permis des avancées et des synergies significatives pour le bien des administrés fribourgeois.

5.2 Activités

5.2.1 Direction et administration

L'année 2018 fut une année importante et intense pour le secteur administration et soutien, notamment dans le cadre de l'engagement de plusieurs collaborateurs et collaboratrices pour combler plusieurs départs et répondre à la réorganisation en cours du Service. Grâce à l'investissement de tous, le secteur a formé deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite. Ces résultats sont gages d'une entreprise formatrice de qualité.

Le secteur compte désormais 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment pour tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'aux tâches de coordination en lien avec le bâtiment EVA.

Le secrétariat de direction s'est passablement impliqué au niveau de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) dont la présidence au niveau Romandie, respectivement la vice-présidence au niveau Suisse, sont assurées par le Chef de service. Cette année fut également marquée par les travaux de refonte du site internet de l'Etat de Fribourg. Plusieurs milliers de pages ont dû être remaniées et restructurées pour correspondre à la nouvelle philosophie de recherche du nouveau site, axée sur une recherche par thématique. Au niveau du visuel, une quantité importante d'images a dû être intégrée pour améliorer l'attractivité des différentes pages. Des travaux et réflexions sont également menés pour diminuer la quantité de papier et préparer le Service au Fribourg 4.0.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 27 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à trois instruments parlementaires ainsi qu'à trois projets législatifs : à savoir tout d'abord, l'ordonnance du 26 juin 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire en vue d'une adaptation avec les nouveaux articles de l'ordonnance fédérale concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes ; puis, l'ordonnance du 21 août 2018 abrogeant l'ordonnance sur le contrôle des vigneron-encaveurs afin de s'harmoniser à la nouvelle teneur de l'article 36 de l'ordonnance fédérale sur le vin ; enfin, l'ordonnance du 4 décembre 2018 modifiant le règlement sur la sécurité alimentaire afin d'adapter ce dernier à la nouvelle ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public ; ce qui a engendré également l'abrogation de l'ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques. Le Service a émis 6376 décisions administratives dont dix décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 26 oppositions/réclamations, émis 7 prises de position dans le cadre des demandes d'observation suite à des recours, et a transmis 176 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires chimie et biologie	281	5	1	2
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1342	16	0	49
Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade	92	3	0	1
Santé animale	1783	0	1	80
Inspectorat des viandes et abattoirs	2469	2	0	1
Protection des animaux	409	0	5	43
Total	6376	26	7	176

5.2.2 Laboratoires

L'année 2018 a été caractérisée par une relative stabilisation du nombre global d'échantillons, mais sur les niveaux très élevés de l'année précédente, ce qui n'a été possible que grâce à la collaboration de tout le personnel de la section et du soutien de la direction du Service. Elle a aussi apporté son soutien à la réorganisation et l'automatisation partielle des processus liés aux échantillons vétérinaires ainsi qu'à la priorisation des tâches. Globalement, 41 412 échantillons (43 615 en 2017) ont été analysés par l'ensemble des laboratoires du SAAV.

Pour les laboratoires de biologie et de chimie alimentaires, l'année a permis de consolider l'application de la législation alimentaire, selon les modifications importantes introduites l'année précédente. 2018 a également été marquée par l'introduction de nouvelles méthodes, qui ont de plus permis de développer la collaboration avec d'autres services, en particulier le Service de l'environnement pour l'analytique de l'eau et le Service du médecin cantonal pour ce qui est de la recherche de légionelles.

Finalement, la section a continué dans le processus de diminution de la documentation papier, par une automatisation accrue des processus ainsi que le développement des interfaces entre la base de données documentaires (BPM pour le MAQ) et celle pour la gestion des échantillons (Limsophy LIMS).

5.2.2.1 Biologie alimentaire (LBA)

En 2018, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4439 échantillons (+ 8,5 % par rapport à 2017). Cela a concerné 3075 échantillons d'eau potable, 73 échantillons d'eau de piscine, 24 échantillons d'eau de plage et 1037 échantillons de denrées alimentaires, dont 896 dans le cadre de 15 campagnes cantonales, de deux campagnes intercantionales romandes ainsi que d'une campagne nationale. A ces analyses s'ajoutent 212 analyses d'échantillons pour la recherche de légionelles et 17 dans le cadre d'essais inter laboratoires (assurance qualité).

Parallèlement à ce travail de routine, le laboratoire a continué à optimiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et permettre de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Afin de maintenir et continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	435	110 (25 %)
Glaçons	30	7 (23 %)
Denrées alimentaires à risque - sécurité alimentaire (germes pathogènes)	146	7 (5 %)
Produits à base de viande échaudés - hygiène des procédés de fabrication	41	9 (22 %)
Produits à base de viande échaudés - bonnes pratiques microbiologiques	18	6 (33 %)
Poulets entiers à griller	8	3 (37 %)
Glaces soft-ice	14	3 (21 %)
Crème fouettée (émulsionneurs, siphons et sprays à usage unique)	7	2 (29 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	18	6 (33 %)
Fromageries artisanales (alpage et plaine)	4	0
Fromages râpés et mélanges pour la fondue	39	3 (8 %)
Fromages importés	22	3 (14 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	36	6 (15 %)
Produits laitiers en poudre et préparations déshydratées - sécurité alimentaire et hygiène procédés	22	0
Articles de boulangerie et de pâtisserie	53	8 (15 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Préparations de viandes et viandes hachées - bonnes pratiques	79	20 (25 %)
Plats à base de champignons - C. perfringens et OHyg	15	2 (13 %)

En 2018, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 25 %, ce qui représente une légère hausse par rapport à celui de 2017 (21 %). Une attention particulière a été accordée aux produits sensibles tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de germes aérobies mésophiles et d'entérobactéries (contaminations fécales) souvent synonymes de mauvaise gestion de la chaîne du froid et de la conservation, respectivement d'une mauvaise application des règles d'hygiène de base et de production.

Suite à de mauvais résultats constatés de 2015 à 2017 sur la conformité microbiologique de la viande et des produits dérivés mis sur le marché, cette campagne a été reconduite en 2018 sous forme de campagne intercantonale romande avec, à la clef, un taux de 25 % d'échantillons non conformes pour le canton de Fribourg. Cette campagne visait en particulier les boucheries et autres établissements du secteur carné, mais également tout autre établissement proposant ce type de produits. Les produits cibles étaient les préparations de viandes et les viandes hachées. Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Principalement, ce sont des germes de contamination environnementale et de germes fécaux (entérobactéries), parfois en quantité élevée, qui sont à l'origine des manquements.

Concernant les crèmes (doubles et entières) fabriquées et vendues dans les fromageries, on constate une légère amélioration par rapport aux années précédentes ; le taux de non-conformité s'élevant à 33 % contre 39 % en 2017 et 55 % en 2016. Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs, comme les germes aérobies mésophiles (GAM).

La campagne sur les denrées à risque portant sur la recherche de germes pathogènes (p. ex. *Listeria monocytogenes*, *Salmonella spp*) n'a pas mis en évidence de graves lacunes et de mise en danger publique.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent, qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et/ou les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées. Le plus souvent, ce sont des germes de contamination environnementale et des germes fécaux (entérobactéries) qui sont à l'origine des manquements.

5.2.2.2 Biologie vétérinaire (LBV)

En 2018, le secteur a analysé un total de 34 364 échantillons, soit une petite diminution de 10 % par rapport à l'année précédente qui avait, elle, enregistré une augmentation de 33 %. Les raisons principales de cette baisse sont la diminution des cas de salmonellose bovine et une diminution des analyses de sondage, telles que l'IBR et la leucose bovine, pour lesquelles le prélèvement a été fait directement dans les abattoirs et les analyses réalisées par le laboratoire Galli-Valerio du canton Vaud, dans le cadre du réseau des laboratoires vétérinaires romands des cantons de Fribourg, Vaud et Neuchâtel (ci-après : Réseau Vet). En partageant les analyses de sérologie, le LBV a pu se concentrer sur les analyses BVD, qui ont également augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente.

Le projet ReLait du canton Fribourg visant à diminuer l'utilisation des antibiotiques chez les producteurs de lait a commencé début 2018 avec un nombre élevé d'échantillons reçus par le SAAV. En raison du personnel disponible à ce moment-là et de la priorité donnée aux mesures de lutte contre la propagation de la BVD, ce surplus d'analyses ne pouvait plus être absorbé sur le long terme. La décision de suspendre la participation du laboratoire de microbiologie vétérinaire du SAAV dans ce projet a dû être prise et les analyses aiguillées vers un partenaire de Suisse centrale.

La recherche de substances inhibitrices par des campagnes cantonales chez les bovins, porcs et chevaux (rein et musculature) a été abandonnée par le canton de Fribourg, suite à l'abandon de cette recherche au niveau fédéral en 2018. Par conséquent, ni les campagnes cantonales, ni celles nationales n'ont été effectuées en 2018.

Un nombre important d'analyses sérologiques (7904 échantillons) a été réalisé pour la recherche de causes d'avortement, dans le cadre de sondages, de contrôles d'importations ou d'exportations, de suspicions de maladies ou de contrôles de salmonelles dans les œufs. Cependant, le plus grand nombre d'analyses a été effectué par real-time PCR (24 058) sur des échantillons de cadavres, biopsies, fèces, arrière-faix, sang et organes (foie, poumon ou ganglion). La plupart de ces analyses, plus précisément 23 922, étaient des analyses de confirmation ou de surveillance au virus de la BVD.

A cela s'ajoutent 404 échantillons de parasitologie (trichines, cryptosporidies et d'autres) et les analyses par bactériologie classique de 886 échantillons de lait et 42 autres échantillons (fèces, écouvillons, abcès). Une centaine d'antibiogrammes ont été réalisés en début de l'année pour le projet ReLait pour un total de 137 à la fin de l'année suite au retrait du laboratoire de ce projet.

Dans le cadre de l'assurance qualité, 17 essais inter laboratoires ont été effectués au cours de l'année, dont sept étaient destinés à l'évaluation des capacités du laboratoire pour l'analytique des laits mammaires et des antibiogrammes.

Dans le cadre du Réseau Vet, le laboratoire de biologie vétérinaire a analysé seulement une partie des échantillons de tous les cantons romands pour les analyses d'épidémiologie liées aux maladies IBR, LBE, brucellose et BVD. Par contre, le LBV a réalisé l'ensemble des analyses romandes Aujeszky/SDRP. Finalement, les analyses sérologiques pour la langue bleue, ESB pour les bovins et CEM pour les chevaux ont été prises en charge par d'autres laboratoires du Réseau Vet.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2018 (avec une comparaison aux valeurs 2017) :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire		Nombre d'analyses		Nombre d'analyses positives	
Anamnèses	Matériel analysé	2018	2017	2018	2017
IBR / IPV (ruminants)	Sang	2248	3926	0	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	610	790	0	0
	Arrière-faix	515	446	0	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	693	843	0	0
Coxiellrose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	185	121	35	17
	Arrière-faix	515	446	8	4
Chlamydie	Sang	36	15	3	1
Leucose enzootique bovine (bovins)	Sang	116	2024	0	0
Leptospirose (tous les animaux)	Sang	4	2	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	8	11	5	7
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	380	1881	81	534
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	388	328	5	6
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	300	394	9 (MVV)*	8 (MVV)*
Aujeszky (porcs)	Sang	766	732	0	0
SDRP, anticorps (porcs)	Sang	766	732	0	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	57	17	1	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	55	87	24	39
ESB (bovins)	Obex	0	0	0	0
Maladie de la langue bleue BT, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	111	181	3	0
Maladie de la langue bleue BT, anticorps ELISA (bovins)	Sang	1	1	1	1
BVD anticorps (bovins)	Sang	4230	4879	598	592
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	23 922	23 039	526	1077
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	13	12	7	3
Paratuberculose, antigène PCR (bovins)	Selles	28	55	8	5
Trichines (porcs, chevaux)	Musculature	356	291	0	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	0	1	0
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	1	0	0
Tuberculose :	- PCR	6	1	0	0
	- coloration Zeehl Nelson (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	8	0	0

* MVV : Virus de Maedi Visna

Autres d'analyses	2018	2017
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	886	1053
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammitiques ou des analyses bactériologiques	137	47
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	208 (dont 11 positives aux substances inhibitrices)	240 (dont 8 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, surfaces, etc.)	42	10
Analyses parasitologiques dans les fèces	48	70
Recherches de substances inhibitrices (campagnes cantonales et nationales chez les bovins, porcs et chevaux avec rein et musculature)	0	195 (dont 1 résultat positif)

5.2.2.3 Chimie

En 2018, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3118 échantillons d'eau (3030 en 2017) et 795 échantillons de denrées alimentaires et objets usuels (1039 en 2017), dans le cadre de sept campagnes cantonales, huit campagnes intercantionales romandes, deux projets de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn et Agroscope) et trois campagnes nationales.

Un objectif important était de poursuivre et approfondir la collaboration avec le SEn et profiter ainsi des synergies, notamment pour l'utilisation des instruments de mesure. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages par le SAAV, mis à la disposition des deux services. Il s'est poursuivi en 2018 avec l'implémentation d'une méthode d'analyse des métaux lourds par l'ICP-MS³ existant au SEn. Dans un premier temps, les modalités d'utilisation ont été définies et la formation des collaborateurs du SAAV et du SEn a été organisée (transfert de compétences). Dans une deuxième phase, les collaborateurs nouvellement formés sur cet instrument ont implémenté une méthode qui permet d'analyser un ensemble de 15 éléments différents en une seule analyse. L'objectif a été atteint avec succès et cette méthode a été validée. Elle sera à l'avenir utilisée pour l'analyse des métaux lourds dans l'eau potable. Cet objectif était également lié à la décision stratégique de ne pas renouveler l'instrument existant AAS⁴ du SAAV, qui servait jusque-là pour ce type d'analyses et qui arrivait en fin de vie. Cette collaboration a permis d'économiser un montant substantiel à l'Etat, tout en garantissant des prestations en matière d'analyses des métaux lourds dans l'eau potable, selon les exigences. Elle reste à l'état de la technique. Les synergies et les transferts ont été très bénéfiques aux deux entités.

Un autre objectif important était de développer une méthode permettant l'analyse de substances, telles que le cannabidiol (CBD) et le tétrahydrocannabinol (THC) dans le chanvre et les succédanés du tabac, comme par exemple les e-liquides pour les cigarettes électroniques. Cette méthode a été développée et validée et pourra ainsi être utilisée non seulement pour les analyses des prélèvements qui relèvent du droit alimentaire, mais également pour les activités de la police.

Afin de maintenir et garantir la meilleure qualité des résultats produits, le secteur chimie a participé à huit tests inter laboratoires, pour un total de 24 échantillons.

Dans son rôle de formateur, le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti, a donné des cours à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). Tous ces investissements pour l'avenir du canton ont été réalisés grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel du secteur.

Enfin, le secteur chimie s'engage à maintenir une connaissance approfondie, aussi bien au niveau scientifique que du droit, dans les divers sujets pour lesquels le SAAV est l'organe compétent d'exécution. Dans ce contexte, le secteur a participé à de nombreuses réunions d'échanges d'expériences et groupes d'experts (ERFA), comme les groupes sur les résidus vétérinaires, les cosmétiques et les métaux lourds dans les objets usuels et denrées alimentaires.

³ Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry ou spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif

⁴ Atomic absorption spectroscopy ou Spectrométrie d'absorption atomique

Le laboratoire chimie a également approfondi son expertise dans l'analyse de l'amitrazé et de ses métabolites dans la cire et le miel. Le SAAV a présenté les résultats de ses activités dans le cadre du Honignetz (séance à l'OSAV à Berne) et a commencé une collaboration avec les experts d'Agroscope à Liebefeld dans un projet de recherche sur la cinétique de l'amitrazé dans les ruchers. L'objectif de cette étude est de connaître les teneurs qu'on peut trouver – après application – dans la cire et le miel d'un rucher traité avec un produit non autorisé en Suisse. Les résultats de cette étude devraient permettre de déterminer, pour autant que la molécule et/ou ses métabolites aient été détectés, si l'amitrazé a été appliquée ou s'il s'agit d'une contamination croisée.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	10	2 (20 %)
Mycotoxines (aflatoxine & ochratoxine) dans les épices	20	2 (10 %)
Mycotoxines (trichothécènes et zéaralénone) dans les produits à base de céréales	15	0
Qualité de châtaignes fraîches	12	4 (33 %)
Métaux lourds dans les bijoux	6	5 (83 %)
Micropolluants dans l'eau potable	89	0
Amitrazé (analyses pour privés)	5	0

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitrazé dans le miel (domaine alimentaire)	58	3 (5 %)
Amitrazé dans le miel (domaine production primaire)	69	3 (4 %)
Amitrazé dans la cire (domaine production primaire)	70	20 positifs (29 %)
Trihalométhanes, urée, TOC et chlorates dans les eaux de piscines couvertes	81	7 (9 %)
Trihalométhanes, urée, chlorate et turbidité dans les eaux de piscines ouvertes	17	12 (60 %)
Agents blanchisseurs dans les cosmétiques	40	8 (20 %)
Patuline dans les jus de pomme	22	0
Métaux lourds dans les champignons frais	14	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Amitrazé (Agroscope)	56 (cires) 13 (miels)	Connaître la cinétique de l'amitrazé et de ses métabolites lors de l'application du produit sur des ruchers
Glyphosate dans les eaux de surface	198	Collaboration interservices



LC-MS/MS (spectromètre de masse)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
cPCB dans les poissons d'eau douce	9	0
Nanomatériaux (SiO ₂ , TiO ₂ , talc) dans les denrées alimentaires	56	- (Monitoring)
Sucrage dans les vins après fermentation	16	0
Adultération du miel	12	0
Bières artisanales : détermination de la teneur en alcool, des anhydrides sulfureux, des métaux lourds, de nitrosamines	13	3 (23 %)
PCB, dioxines et furanes dans les œufs	3	2 (66 %)
Colorants artificiels et édulcorants dans les boissons et sirops	32	12 (38 %)
Allergènes dans les cosmétiques d'appellation « Bio », « naturel » ou « production maison »	25	15 (60 %)
Espèce animale – viande hachée	14	1 (7 %)
Recherche d'ingrédients carnés dans les plats vegan, végétariens ou étiquetés <i>sans porc</i>	12	2 (17 %)
Médicaments vétérinaires (dont aminoglycosides) dans la viande de veau	11	1 (9 %)
Pesticides dans les petites baies produites localement	12	0
Analyse de métaux lourds, de nitrosamines et du taux d'alcool dans les bières de microbrasseries	13	3 (23 %)
Alcaloïdes pyrrolizidiniques dans les boissons spiritueuses	14	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
OSAV – NFUP 2018 programme B1x (miels) tétracyclines, quinolones, sulfonamides)	5	0
OSPON VII Thon-authenticité (histamine, nitrite, monoxyde de carbone)	2	0
Coordination Food Fraud - citron concentré – authenticité	1	0

5.2.3 Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade

L'inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade (IEP) est l'organe d'exécution dans le canton de Fribourg de la législation touchant à l'eau potable, aux eaux de baignade, aux piscines ainsi que du contrôle de la mise sur le marché

des produits chimiques. Pour cela, il réalise des contrôles officiels sous forme d'inspections et d'analyses. Dans le domaine de l'eau potable, il assure la coordination du développement des réseaux en préavisant les plans communaux des infrastructures d'eau potable (ci-après : PIEP) et en exploitant le système d'information (SI) AquaFri 1.0, le cadastre informatisé des réseaux d'eau potable du canton.

5.2.3.1 Analyses de l'eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable, à l'exception des douches publiques. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IEP et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle et dont les échantillons doivent être analysés par le SAAV, conformément aux exigences légales. Par rapport à 2017, les taux de non-conformité présentent une légère diminution de l'ordre de 10 %.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises à la LDAI	Eaux de surface (avant traitement)	80	-
	Captages (avant traitement)	475	-
	Autres	172	-
Eaux soumises à la LDAI	Sources (non traitées)	229	4 (2 %)
	Après traitement	278	11 (4 %)
	Distribuées	1948	78 (4 %)
Total		3182	93 (3 %)

5.2.3.2 Inspections des distributeurs d'eau potable

Le SAAV procède à des inspections régulières des distributeurs d'eau potable planifiées sur la base d'une analyse des risques et des prescriptions du plan de contrôle national (fréquence minimale fédérale : tous les quatre ans). En 2018, 30 inspections de base ont été réalisées ainsi que trois inspections partielles effectuées dans le but d'approuver la (re)mise en service d'ouvrages d'eau potable nouveaux ou assainis

5.2.3.3 Pollutions

En 2018, cinq cas de pollution, avérés ou suspectés, de réseaux d'eau potable publics ont été traités. Dans un cas, la pollution d'une rivière par un produit phytosanitaire contenant trois substances actives (voir photo ci-dessous) a nécessité un suivi régulier d'une ressource proche et exploitée pour l'eau potable. Ce suivi n'a finalement révélé aucune pollution de la ressource. Les quatre autres cas ont concerné des pollutions microbiologiques de réseaux d'eau potable mis en évidence par les analyses d'autocontrôle et ont exposé au total moins de 1000 personnes. Ces cas ont conduit à informer la population de la nécessité de bouillir temporairement l'eau ainsi qu'à une désinfection des réseaux par le chlore. Dans deux cas, des installations de chloration en continu ont été installées en attendant la mise en conformité du réseau.



Pollution d'une rivière fribourgeoise par le déversement accidentel d'un pesticide contenant trois substances actives (fludioxonil, tébuconazole et difénoconazole).

5.2.3.4 Planification

Le SAAV est l'organe de coordination des préavis cantonaux concernant les planifications directrices des infrastructures d'eau potable PIEP. Au sens de la loi cantonale sur l'eau potable, les communes ont la responsabilité d'établir une proposition de PIEP pour approbation. En tenant compte des associations de communes et des grands distributeurs privés présents sur le canton, c'est un total de 155 PIEP qui étaient attendus pour le délai légal du 30 juin 2016.

A fin 2018, 124 propositions de PIEP ont été déposées au SAAV (68 à fin 2017) grâce à l'effort important des communes et des bureaux d'ingénieurs pour rattraper le retard accumulé suite à l'importante masse de travail que représente la conception des PIEP. Parmi ceux-ci, 7 versions définitives ont été approuvées par la DIAF.

5.2.3.5 AquaFri 1.0

AquaFri 1.0 est le cadastre cantonal des réseaux de distribution de l'eau potable. Afin de pouvoir rassembler toutes les installations du canton dans une seule plate-forme, le SAAV a développé un modèle de données dans une application de type SIG (système d'information géographique) permettant de représenter les réseaux sur une carte géographique du territoire. Ce développement a été réalisé avec le soutien et la collaboration étroite de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

En 2018, la base de données AquaFri 1.0 a été incorporée dans le portail cartographique cantonal accessible au public. La figure ci-dessous présente un exemple d'extrait du portail AquaFri. A la fin de 2018, le portail disposait des sets de données de 70 réseaux sur les 151 attendus.

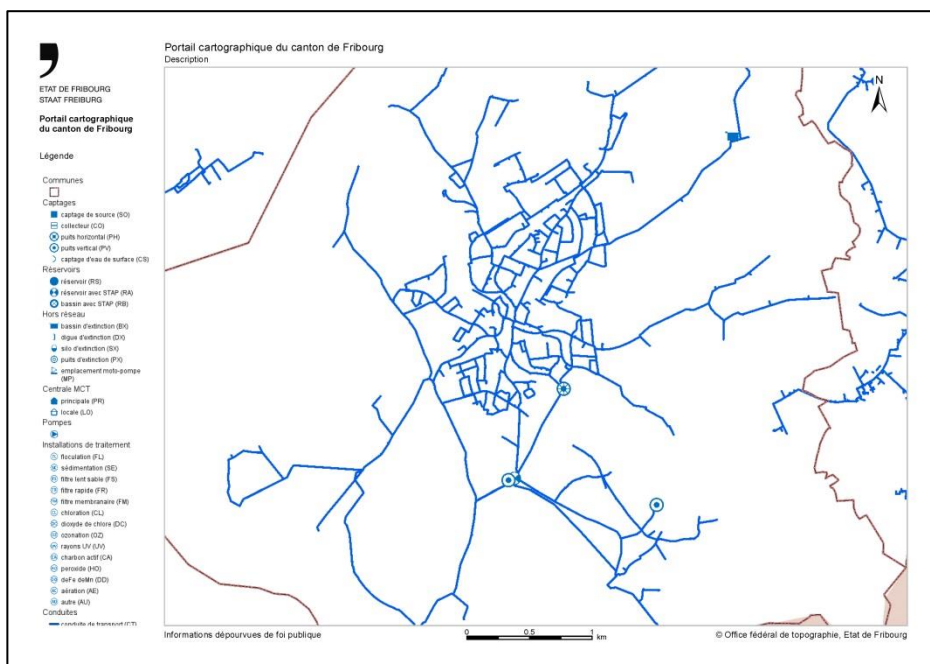


Illustration : Extrait du portail AquaFri 1.0, la base de données SIG des réseaux d'eau potable du canton.

La difficulté principale de la réalisation d'AquaFri 1.0 est le caractère très hétéroclite des données disponibles chez les distributeurs d'eau. Pour surmonter cette complication et afin de réaliser un cadastre cantonal homogène des réseaux d'eau potable, le SAAV offre aux distributeurs un support actif et constant pour la récolte et l'enregistrement de leurs données et développe les routines de transfert et de traduction au format AquaFri 1.0. Les distributeurs ont jusqu'à fin 2019 pour transmettre au SAAV leur cadastre informatisé.

5.2.3.6 Piscines et douches publiques

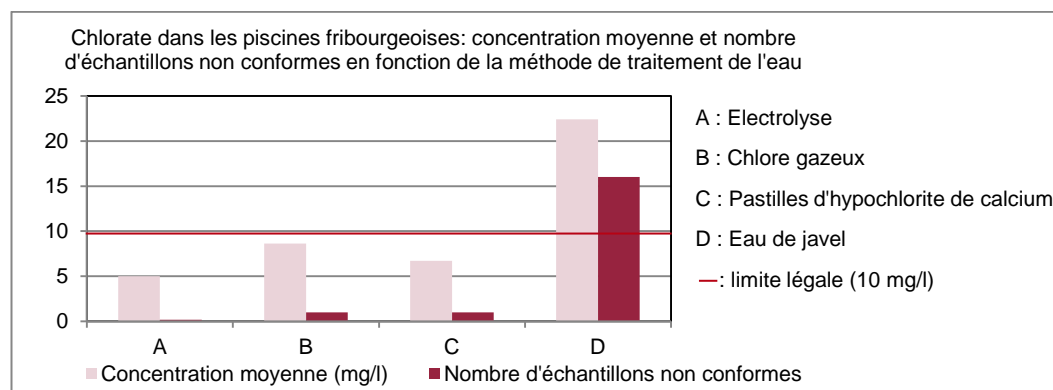
Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, du nouveau droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels, l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public est incluse dans son champ d'application comme objet usuel. Le SAAV en est l'organe cantonal responsable de son application. Suite à la modification de la

législation fédérale, l'ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques a été abrogée en 2018 car la plupart des articles étaient devenus obsolètes. Seuls quelques articles précisant les activités de contrôle du SAAV ont été intégrés dans le Règlement cantonal sur la sécurité alimentaire (RSAI).

En 2018, 37 établissements répondaient à la définition d'installation de baignade publique. Les activités de contrôle du SAAV comprennent le prélèvement et l'analyse d'échantillons officiels, la réalisation d'inspections et les préavis en cas de construction ou de modification des installations de traitement.

En 2018, le SAAV a prélevé 71 échantillons d'eau de piscines publiques. 27 (38 %) de ces échantillons n'étaient pas conformes aux exigences de la législation fédérale, une proportion sensiblement identique à celle de 2017.

La principale cause des non-conformités est la teneur en chlorates (19 échantillons non conformes sur 70). Les chlorates sont des sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins. Comme le montre la figure ci-dessous, le problème provient essentiellement de l'emploi d'eau de javel commerciale qui présente une instabilité importante, en particulier au-delà de 20 degrés Celsius ou en présence de lumière. Même en optimisant les conditions de stockage, la teneur en chlorates reste souvent supérieure aux normes légales. Comme elle ne dépend pas du nombre de baigneurs et n'est pas éliminée par le processus de filtration, seul un apport d'eau fraîche, parfois très important et coûteux, permet d'en abaisser la concentration. In fine, un changement du désinfectant peut s'avérer nécessaire, impliquant des investissements importants dans les installations.



Le deuxième motif de non-conformité est la teneur en trihalométhanes (produits issus de la réaction du chlore avec la matière organique dont le représentant principal est le chloroforme) dont cinq échantillons sur 68 étaient non conformes et dont trois échantillons avaient des teneurs supérieures à 100 µg/l (limite maximale légale : 50 µg/l). Le nombre et l'hygiène des baigneurs ainsi que l'apport d'eau fraîche peuvent contribuer à faire baisser la teneur de ces substances. Si ces mesures ne suffisent pas, les établissements doivent modifier leur système de traitement et introduire en particulier une filtration sur charbon actif.

Sept inspections d'installations de baignade ont été réalisées en 2018. Dans tous les cas, il s'agissait de la première inspection des installations de l'établissement. D'une manière générale, ces inspections ont démontré que les exploitants n'avaient pas encore assimilé tous les changements imposés par la législation.

Les douches publiques ont également été introduites dans la révision de la législation de 2017. Le problème sanitaire principal concernant les douches est la légionellose, une maladie dont l'infection se produit par l'inhalation de gouttelettes contaminées. Les personnes les plus à risque sont les personnes âgées et celles ayant un système immunitaire affaibli.

En 2018, le SAAV a déterminé la teneur en *Legionella spp* de 239 échantillons de douches publiques dans le cadre de l'autocontrôle des exploitants. Six échantillons ont présenté un taux supérieur à la valeur maximale légale de 1000 UFC/l (UFC : unité formant colonie). Les exploitants ont été informés des mesures préconisées dans le document révisé « Légionelles et légionellose - Recommandation OFSP/OSAV ».

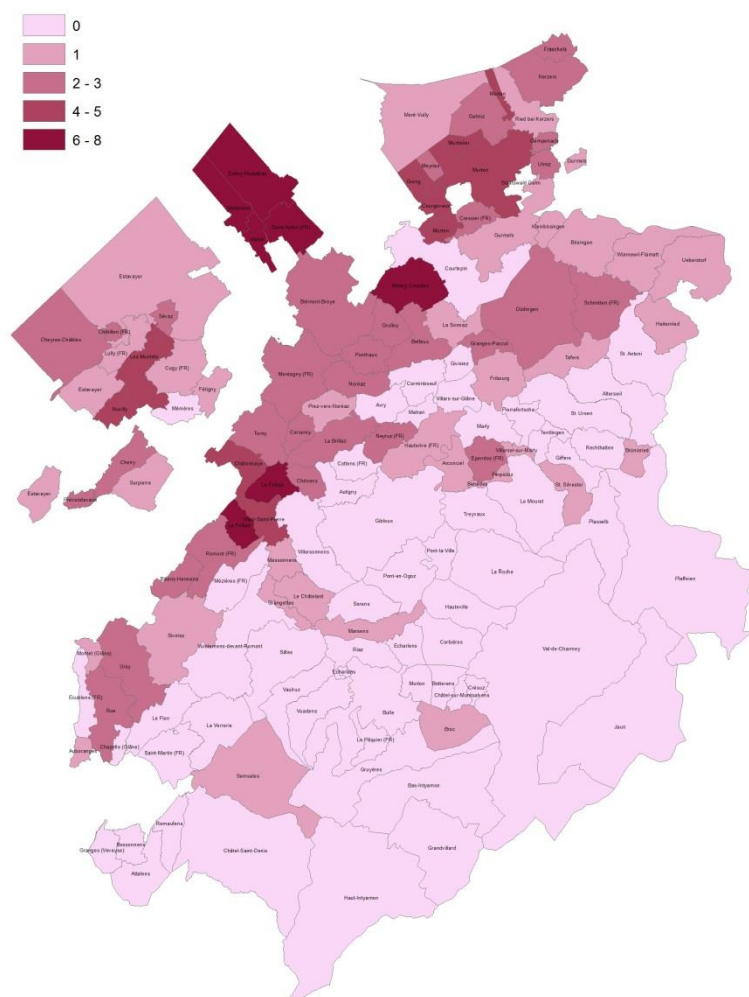
Une campagne d'analyses officielles des légionelles dans les douches des homes suivra en 2019.

5.2.3.7 Campagnes

Entre 2016 et 2018, le SAAV a mené une campagne d'analyses de 34 pesticides ou dérivés de pesticides dans des échantillons prélevés aux robinets de consommation. Durant cette campagne, deux échantillons ont été prélevés dans chaque commune du canton, une fois au printemps et une fois en automne. Tous les résultats se sont révélés conformes aux exigences légales. Toutefois, certaines analyses ont mis en évidence que certaines eaux de réseau pouvaient contenir en traces jusqu'à huit résidus de pesticides. La carte ci-dessous présente le nombre de résidus de pesticides trouvés dans l'eau potable des différentes communes.

Nombre de résidus de produits phytosanitaires dans les échantillons d'eau potable
Campagne de prélèvements 2016-2018 (valeur la plus élevée de deux échantillons)

Nombre de résidus de pesticides (traces)



5.2.3.8 Plages de baignade publiques

Les eaux de douze plages de baignade publiques du canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique durant l'année 2018. Parmi celles-ci, huit font l'objet d'un seul prélèvement annuel et quatre ont été intégrées dans le programme de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Pour ces cas, les prélèvements ont été adaptés aux exigences de l'AEE et sont faits en principe quatre fois par année. Les analyses ont été réalisées selon les recommandations de la Confédération.

Sur les 24 échantillons prélevés, 20 ont obtenu la classe de qualité A (excellente) et quatre la classe de qualité B (bonne). Les classes A et B sont attribuées à des eaux de baignade pour lesquelles il n'y a pas lieu de craindre une atteinte à la santé publique.

5.2.3.9 Produits chimiques

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur l'ordonnance cantonale sur les produits chimiques (OCChim). Le SAAV assure l'application des dispositions relatives au contrôle de la mise sur le marché des produits chimiques. Cinq inspections ont été effectuées parmi lesquelles, quatre ont présenté des manquements à la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim). Le SAAV a également participé à la campagne nationale « produits biocides 2017-2018 » pour laquelle il a prélevé et contrôlé dix échantillons. Le SEN coordonne au niveau cantonal l'application de l'OCChim.

5.2.4 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

L'activité principale de la section inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) consiste à effectuer des inspections dans les quelque 3840 établissements alimentaires du canton soumis à son contrôle. Comme le nombre de ces établissements augmente d'une année à l'autre (2017 : environ 3700 établissements), en lien avec la croissance démographique du canton de Fribourg et avec les nouvelles habitudes alimentaires, et que la majorité des personnes responsables de ces établissements n'ont pas toujours connaissance de leur obligation d'annoncer spontanément leur activité au SAAV, ceci implique de consacrer des ressources non seulement pour effectuer les contrôles sur le terrain, mais également pour rechercher et recenser les établissements non annoncés.

Les sept collaborateurs de la section IDO ont effectué, sans annonce préalable, un total de 1977 inspections en 2018 (contre 1920 en 2017). Le taux légèrement plus élevé d'inspections non conformes constaté en 2018 (68 %, contre 62 % en moyenne les années précédentes) peut être mis en relation avec le fait qu'au 1^{er} mai 2018, de nouvelles exigences sont entrées en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration des allergènes dans les denrées alimentaires remises en vrac. Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (57 % des inspections effectuées en 2018), suivis par les commerces (23 %), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (19 %) et les industries (1 %).

Il est réjouissant de constater que lors de près d'une inspection sur trois, la situation rencontrée ne donne pas matière à contestation. Toutefois, des situations critiques du point de vue alimentaire sont rencontrées. L'inspecteur/contrôleur doit ordonner l'élimination de denrées alimentaires (ex. marchandise avariée conservée à une température inadéquate ou ayant dépassé la date limite de consommation, ou huile de friture altérée : 184 cas en 2018) ou l'interdiction d'utilisation de procédés, de locaux, d'instruments ou de véhicules (une vingtaine de cas en 2018).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, d'organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou de la Confédération (OSAV). En 2018, ce sont ainsi 1352 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (2017 : 1341 échantillons) qui ont été collectés auprès de 500 entreprises actives dans le canton de Fribourg.

L'IDO est en outre chargé d'agréer les entreprises alimentaires fribourgeoises désirant exporter vers certains marchés étrangers qui posent des exigences spécifiques en la matière. C'est le cas notamment des entreprises exportant vers la Russie, pour lesquelles doit être vérifié (par le biais d'une inspection annuelle) le respect des exigences fixées par l'Union économique eurasiatique (UEEA - dont font partie notamment la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan); en outre, depuis le début 2018, l'IDO vérifie physiquement, en collaboration avec la section IVA, la conformité de chaque charge d'aliments exportée vers cette destination (150 contrôles effectués par le SAAV en 2018) ou d'autres pays tiers.

Parmi les autres tâches dont est chargé l'IDO, on signalera le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire ainsi que la participation à la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe en outre de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

5.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

Au cours de l'année 2018, le fonctionnement de l'inspecteurat des viandes et abattoirs a été audité à deux reprises par des organismes externes : une fois en octobre, dans le cadre d'un audit de vérification de l'Union européenne sur la viande et les produits à base de viandes, deux inspecteurs sont venus évaluer le système et les procédures lors d'une inspection d'entreprise. Bien que le rapport de cet audit ne soit pas encore finalisé, les manquements relevés ont d'ores et déjà fait l'objet d'actions correctives. Une deuxième fois d'octobre à décembre, l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne alimentaire) a audité le SAAV lors de l'inspection de quatre abattoirs dans le contexte d'un programme national portant sur l'évaluation du fonctionnement de l'autorité cantonale en charge de la surveillance des abattoirs, ainsi que sur les aspects de protection des animaux lors de leur abattage. L'UCAL soumettra son rapport courant 2019.

Le guichet unique « export » mis en place dès 2017 a maintenant fait ses preuves en permettant aux entreprises d'avoir un accès simple et rapide aux services dont elles ont besoin afin d'exporter des denrées alimentaires d'origine animale.

5.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section inspecteurat des viandes et abattoirs est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : bien-être des animaux (protection des animaux), santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ce qui exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis au minimum à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel dûment formé. C'est aussi grâce à ces contrôles, qui sont minutieusement effectués au quotidien, que les consommateurs et consommatrices peuvent savourer avec bonne conscience une viande issue des abattoirs fribourgeois.

Afin de pouvoir assurer cette mission dans les abattoirs du canton, l'inspecteurat des viandes et abattoirs compte une quarantaine de collaborateurs répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine de 4 h à 22 h.

Durant l'année 2018, les chiffres d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > A l'exclusion des volailles, le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, 474 153 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 29,7 millions de poulets a été abattu. Ce chiffre est en hausse de près de 10 % par rapport à l'année précédente et correspond aux nouvelles habitudes de consommation en Suisse. Le pourcentage de volaille confisquée s'élève à 1,8 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
96 065 (+ 6,1 %)	374 590 (+ 0,7 %)	2852 (+ 31,8 %)	484 (+ 20,4 %)	27 (- 12,9 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Lamas	Alpagas
29 745 839 (+ 9,6 %)	81 (- 11,9 %)	54 (+ 107,7 %)	0 (- 100 %)	0 (- 100 %)

La différence par rapport à l'année précédente est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2018, dans le canton de Fribourg, 4 grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont 5 dédiés uniquement à la volaille), 2 établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que 2 établissements de traitement du gibier, sont autorisés. Parmi ces établissements, un

nouvel abattoir a reçu une autorisation provisoire d'exploiter. A des fins de surveillance de ces établissements, 20 inspections ont été opérées, dont 12 sans annonce préalable.

L'abattage dans les établissements de faible capacité reste une priorité du canton de manière à garder la proximité des produits régionaux.

5.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Pour les exportations de denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le fromage ou d'autres produits laitiers, la Suisse négocie des accords avec les différents pays concernés.

En 2018, pour les entreprises exportatrices fribourgeoises, de telles marchandises ont été exportées vers 55 pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2018, plus de 900 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une augmentation de 6,6 % comparée à l'année dernière. Cette croissance est en ligne avec l'évolution notée l'année précédente.

Dès février 2018, les ressources du SAAV (et plus particulièrement les sections IDO et IVA) ont dû faire face à l'introduction d'une obligation supplémentaire, à savoir celle d'inspecter sur place et préalablement à leur expédition, toutes les marchandises en partance pour l'Union économique eurasiatique (UEEA). Ainsi, les collaborateurs ont effectué 150 inspections de marchandises auprès des trois principales entreprises exportatrices concernées.

5.2.5.3 Programme d'analyses

Chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères (PNASE, programme national d'analyses de détection des substances étrangères). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. C'est aussi une garantie vis-à-vis de l'Union européenne de démontrer la sécurité des produits alimentaires provenant du marché suisse. Près de 300 (283) échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. A noter qu'aucun de ces prélèvements ne s'est révélé positif. Parallèlement à ces actions, 4672 échantillons RiBeS⁵ ont été prélevés sur les sites dans le cadre du programme national de surveillance (voir aussi point 1.2.6.3).

5.2.5.4 Venaison sauvage

L'année 2018 a été marquée par des modifications législatives au niveau fédéral, notamment avec l'apparition de la notion de « personne compétente ». Désormais, un chasseur formé avant le 30 avril 2018 est considéré comme « personne compétente » et peut, *de facto*, effectuer le contrôle initial du gibier. Le SAAV était présent lors des séances d'information destinées aux chasseurs afin de présenter les exigences légales dans les grandes lignes. En sus, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (ci-après : FFSC) a organisé, avec le soutien du SAAV, la formation au contrôle initial du gibier de près de 31 chasseurs, quelques-uns provenant des cantons de Glaris et de Berne.

Durant l'automne, à l'ouverture de la chasse du chamois et du cerf, le SAAV a procédé à des vérifications sur le terrain à divers postes de contrôle, dans le but d'apprécier la qualité du gibier présenté aux gardes-faune.

⁵ Projet Prélèvement d'échantillons sur le bétail bovin à l'abattoir

5.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2018, alors que la peste porcine africaine s'approche dangereusement de la Suisse par le Nord.

5.2.6.1 Apiculture

En 2018, trois cas de loque européenne (dans les districts de la Singine et du Lac) et deux cas de loque américaine (en Sarine) ont été décelés. Quatorze colonies ont été détruites. A la fin de la saison, il y avait encore trois séquestres en vigueur qui seront en principe levés dès la reprise des contrôles apicoles au printemps 2019.

Au printemps 2018, le nombre d'apiculteurs était de 836 (+ 14). Il est en légère augmentation par rapport à l'année 2017. Le nombre de colonies est, quant à lui, relativement stable. Il s'élève à 9677.

Les contrôles effectués sur 20 paquets d'abeilles importés depuis la France n'ont révélé aucune maladie.

En 2018, l'Etat de Fribourg a pris en charge 25 % du coût des produits contre le varroa. Cette offre sera maintenue en 2019 et tous les apiculteurs en seront informés par courrier postal.

Suite à la restructuration et la réorganisation de l'inspectorat en 2018, 164 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats et 59 contrôles en production primaire (PPr). Cette réorganisation a permis d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des contrôles en les ciblant en fonction des risques de propagation, des foyers de l'année précédente, des importations de paquets d'abeilles, de la coordination intercantonale et ses informations précieuses, des mesures de protection des stations de fécondation cantonales et l'intervalle fédéral maximal fixé. Il y a eu le même nombre de contrôles qu'en 2017 pour plus de résultats, un meilleur suivi des mesures et la moitié des coûts qu'en 2017 pour des inspecteurs bien formés et performants, donc un grand gain en efficacité pour cette délégation étatique.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels précis et de leur suivi. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs.

Les contrôles de la production primaire apicole ont continué en 2018. Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu chez 56 apiculteurs du canton de Fribourg. Sur les 59 lieux de prélèvement, il n'y pas a eu de contestations pour le miel, mais 15 contestations pour la cire.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Miel	44	47	0	3 (6 %)	0	1 (2 %)
Cire	54	56	15 (28 %)	9 (16 %)	-	-

Pour 2019-2020, une restructuration du commissariat apicole est prévue. En effet, dès 2019, le SAAV fusionnera les contrôles sanitaires et les contrôles de la production primaire. Ces deux aspects seront vérifiés lors d'un seul contrôle, en principe une fois tous les huit ans. L'inspecteur cantonal des ruchers se chargera de la coordination des contrôles et des mandats aux inspecteurs des ruchers régionaux.

Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles.

5.2.6.2 Autorisations

130 autorisations (151 en 2017) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral ASAN⁶. Par rapport à l'année passée, la situation de la BVD s'est stabilisée ayant pour conséquence une diminution des autorisations de déplacement de bovins. Par contre, les déplacements sans autorisation ou les non-respects des décisions de séquestre quant à la BVD ont été dénoncés au Ministère public.

⁶ L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques.

Types d'autorisations	Nombre
Transport international	8
BVD	41
Cortège	1
Expositions	16
Insémination artificielle propre exploitation	34
Insémination artificielle – technicien	3
Marchands de bétail : patente	14
Semences stock	1
Sous-produits animaux (SPA)	8
Transhumance	4
Total	130

5.2.6.3 Monitoring national des épizooties

En 2018, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements automatiques aux abattoirs) contenait, en plus des prélèvements pour la BVD, également des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue (BT). Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, il y a également eu des prélèvements aux abattoirs avec analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP). Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses quant à la brucellose ont eu lieu. Les moutons ont, en plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération. Les chèvres prélevées ont été analysées en plus quant à l'arthrite encéphalite caprine (AEC). Tous ces résultats étaient négatifs.

5.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 107 annonces d'épizooties en 2018 (145 en 2017). Le nombre d'annonces pour la BVD a clairement baissé de 68 en 2017 à 33 en 2018. Malgré cette réussite, la BVD n'est pas encore éradiquée. Elle est toujours en tête de la liste. C'est la raison pour laquelle, plusieurs documents d'information et des communications aux éleveurs touchés, aux alpagistes et au large public ont été élaborés. Le nombre d'exploitations soumis à des mesures de lutte augmente lors de la période des naissances.

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Brucella suis	A éradiquer	Lièvres	1
BVD	A éradiquer	Bovins	33
Campylobacter	A surveiller	Bovins	1
		Chiens	1
		Fourmiliers	1
Chlamydie	A surveiller	Caprins	1
		Ovins	3
Coxiellose	A surveiller	Bovins	28
		Caprins	1
		Ovins	1
Cryptosporidiose	A surveiller	Bovins	8
		Caprins	2
Echinococcus multiloc.	A surveiller	Porcins	6

Epizooties	Types d'épizooties	Espèces	Nombre d'annonces/foyers
Listeriose	A surveiller	Bovins	1
Loque américaine	A combattre	Abeilles	2
Loque européenne	A combattre	Abeilles	3
MRP	A surveiller	Poissons	1
Neosporose	A surveiller	Bovins	3
Paratuberculose	A combattre	Bovins	2
Pseudotuberculose	A surveiller	Ovins	1
		Caprins	1
Salmonellose	A combattre	Bovins	3
Toxoplasmose	A surveiller	Caprins	1
Varroa	A surveiller	Abeilles	1
Maladie hémorragique virale du lapin (RHD)	A surveiller	Lapins	1
Total			107

L'équipe d'intervention en cas d'épizooties a suivi des formations et des exercices réguliers. En 2018, l'exercice consistait à mettre en évidence les forces et faiblesses de l'équipe, ceci depuis l'alarme via le système GAFRI (Police) jusqu'à la fin de la mise en place d'un lieu de sinistre avec la mise en place de la rotoluve (sas de désinfection pour les véhicules). Le bilan de l'exercice a permis de mettre en évidence le bon niveau général de formation de l'équipe et de corriger quelques points faibles au niveau de l'alarme notamment. En conclusion, l'équipe est pleinement opérationnelle.

5.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

Comme pour les années précédentes, un nombre vaste d'animaux ont été importés dont certains ont nécessité une surveillance vétérinaire officielle. Ainsi, 27 (22) décisions de surveillance vétérinaire officielle, soumises à émoulement, ont été émises.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire officiel, ont notamment été importés : 4 (3) chats, 206 (200) chiens, 166 (160) chevaux ainsi que diverses espèces telles que serpents, rongeurs, oiseaux et autres mammifères.

Concernant les produits génétiques, 11 348 (11 118) doses de semence bovine, 999 (581) doses de semence équine et 103 (162) embryons bovins ont été importés en 2018.

19 (25) importations de chiens ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect et trois décisions de surveillance à domicile ont été émises.

11 (13) certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France.

Entre autres, des attestations ou certificats ont été établis par le Service pour des exportations, notamment pour 151 (173) équidés, 3 (7) bovins, 14 (13) chats, 15 (11) chiens et 131 827 (122 959) poules pondeuses.

5.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

Différents types de contrôles (contrôle de base selon l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, contrôle des inséminatrices propres exploitations) ont été réalisés ainsi que les AOP Gruyère, Vacherin Fribourgeois et Emmental sur mandat de l'OIC. L'objectif est atteint.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base (exploitation et détention)	692
Contrôles de base (alpages)	60
Contrôles selon enquête coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes « médicaments français »	55
Insémination propre exploitation	80
AOP Gruyère	257
AOP Vacherin Fribourgeois	278

Types de contrôles	Nombres
AOP Emmental	3

5.2.6.6.1 Charte vétérinaire et projet ReLait

Entre autres tâches, l'ILPP a contribué à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques pour l'utilisation judicieuse des antibiotiques signée le 17 mai 2018 par la Société des vétérinaires fribourgeois et le SAAV. Le projet ReLait et la charte sont deux moyens précieux pour réduire les antibiotiques dans les exploitations d'animaux de rente dans le cadre du projet de stratégie d'antibiorésistance (StAR). Par ailleurs, le secteur assure les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV dans le cadre du programme national de surveillance des résidus.

5.2.6.6.2 Importation illégale de médicaments vétérinaires français - enquête administrative coordonnée avec l'Administration fédérale des douanes (AFD)

Un point essentiel de la prévention de la sécurité alimentaire et des résistances aux antibiotiques de l'année écoulée a été l'enquête administrative internationale et intercantonale coordonnée avec l'AFD concernant l'importation illégale de médicaments vétérinaires français.

Pour le volet fribourgeois, 53 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public dont deux concernent des vétérinaires.

Les 22 décisions (23 en 2017) de suspension de livraison du lait sont restées stables.

Nombre	Cellules 2018	Germes 2018	Substances inhibitrices 2018
Suspensions de livraison du lait	3 (3)	3 (2)	16 (18)
Levées de suspension	1 (3)	2 (1)	16 (18)

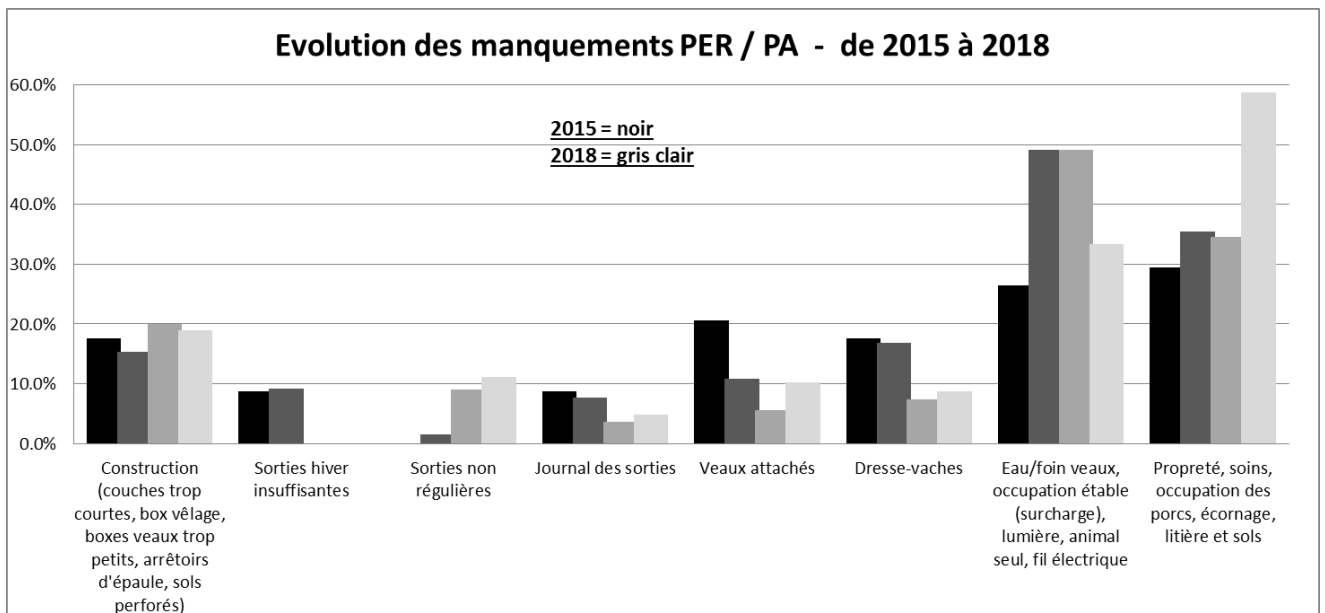
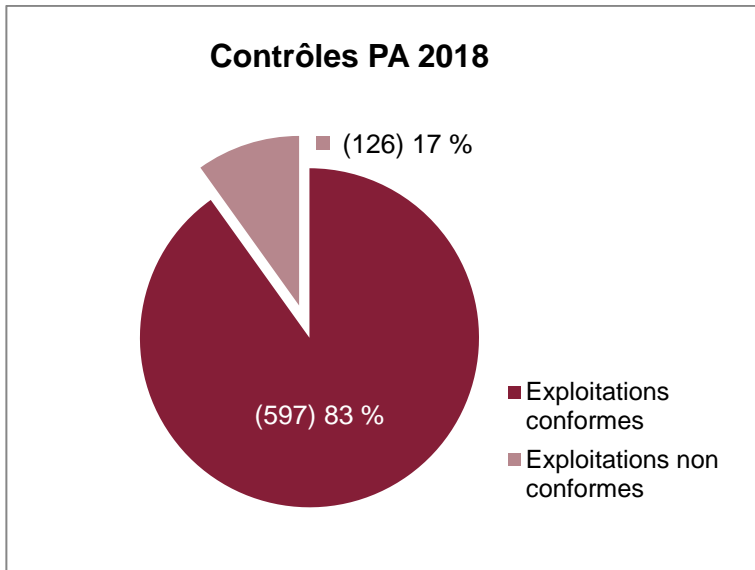
5.2.7 Protection des animaux

Le secteur protection des animaux – détention (PAD) a enregistré 212 demandes d'intervention durant l'année écoulée. Le secteur a effectué 248 contrôles, auxquels on peut en ajouter 40 confiés à l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI). Ceci en sus du mandat annuel PER (prestations écologiques requises) portant avant tout sur des détenteurs d'animaux de rente non agriculteurs ou des agriculteurs à la retraite.

En 2018, le secteur a traité 326 dossiers, dont 188 dossiers ont pu être clos. Parmi les animaux de rente, les bovins (45 %) et les équidés (19 %) ont mobilisé l'essentiel des ressources en sus de la supervision et de l'inventaire des porcheries liés à l'échéance du délai transitoire pour leur mise aux normes. Au niveau des dossiers, ceux relatifs aux porcs représentent 11 %, ceux liés aux petits ruminants 13 %, mais la grande majorité des dossiers sont en rapport avec les animaux de rente 87 %.

Pour ce qui touche au mandat confié à l'AFAPI⁷, 723 exploitations ont été contrôlées, donnant lieu à 126 constats avec manquements (17 %). Les contrôles avec manquements ont tous été introduits dans le programme informatique Acontrol.

⁷ Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux



Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 169 demandes de préavis concernant des permis de construire (141 provenant du SeCA et 28 des administrations communales).

Parmi les animaux de compagnie, les espèces faisant le plus fréquemment l'objet d'une lacune sont les chats (62 %) et les reptiles (13 %). On relèvera la progression importante du nombre de dossiers à traiter en lien avec la détention des félinidés, pour lesquels les annonces sont passées de 14 en 2013 à 37 en 2018.

Les interventions du Service ont donné lieu à huit décisions d'interdiction de détention d'animaux.

A ce jour, le canton de Fribourg gère aussi 104 autorisations de détention d'animaux sauvages. En 2018, quatre nouvelles demandes d'autorisations et 31 demandes de renouvellement d'autorisations ont été traitées.

Le secteur a émis 23 autorisations pour des expositions d'animaux d'espèces diverses et pour des manifestations incluant des animaux.

D'autre part, 273 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch).

5.2.7.1 Expérimentation animale

En 2018, 188 autorisations d'expériences sur les animaux valables sur le territoire du canton de Fribourg ont été émises. La durée maximale d'une autorisation est de trois ans.

En 2018, le SAAV a émis 57 autorisations ; 24 concernaient des expériences de degré 0 (cf. expériences ne causant aux animaux ni douleurs, ni maux, ni dommages, ni états d'anxiété, ni perturbations de l'état général, ni atteintes à leur dignité) et 33 des demandes de degré 1 à 3. Dans 23 cas, il ne s'agissait pas de nouvelles demandes, mais de compléments d'autorisation en cours.

Dans la plupart des cas, des compléments et précisions ont dû être demandés aux chercheurs et les autorisations n'ont pu être émises qu'assorties de conditions supplémentaires, afin d'assurer que les animaux ne subissent pas plus de contraintes qu'il est nécessaire.

Durant l'année 2018, trois demandes ont été refusées. Par contre, à cinq reprises, les demandes ont dû être renvoyées aux requérants pour révision complète.

Le SAAV a également émis 23 préavis favorables à des administrations d'autres cantons concernant des demandes intercantionales.

Le canton de Fribourg compte trois centres de recherche détenant des animaux d'expérimentation, dont un se divise en cinq unités (instituts) de détention séparées. Tous les centres et unités détenant des animaux d'expérimentation ont été contrôlés durant l'année 2018. Ces contrôles ont également permis de vérifier, pour une partie des expériences en cours, que celles-ci sont bien exécutées, selon les conditions fixées dans l'autorisation.

5.2.7.2 Commission de surveillance des expériences sur animaux

La Commission de surveillance des expériences sur les animaux s'est réunie à cinq reprises et a préavisé toutes les nouvelles demandes d'autorisation et de modification d'autorisations déjà émises contraignantes pour les animaux. Le secrétariat de la commission a été assuré par le Service.

La commission a également procédé à des inspections d'animaleries (détention d'animaux d'expérimentation). Lors des différents contrôles, la commission a également vérifié que les expériences sont bien exécutées, comme il a été annoncé par les chercheurs, et que les conditions fixées par le SAAV sont respectées.

5.2.7.3 Affaires canines

Le premier objectif consistait à mettre à jour la banque de données nationale des chiens AMICUS, notamment quant à l'inscription correcte des races, ceci pour la 3^e année consécutive. Cet objectif est *in fine* permanent dans la mesure où le vétérinaire praticien enregistrant le chien a la responsabilité d'inscrire correctement la race ou le type de races dans la banque de données AMICUS. Le SAAV remplit ce rôle de contrôle.

Le deuxième objectif consistait à superviser les interventions de la fondation PAMFri⁸ dans les 70 classes de 3^e Harnos. Le SAAV évalue et valide les chiens de ce programme.

174 évaluations de chiens dangereux, mordeurs et/ou soumis à autorisation ont été effectuées. La détention de chiens de races listées est en légère augmentation pour la deuxième année consécutive (250 autorisations en 2018 contre 217 en 2017).

Dangerosité	2018	2017
Morsures sur humains	119	77
Enfants de 0 à 13 ans	24	22
Adolescents de 13 à 17 ans	7	5
Adultes	88	50
Morsures sur animaux	62	47

⁸ Fondation fribourgeoise pour la prévention des accidents par morsure de chien

Dangerosité	2018	2017
Comportements d'agression	27	34
Total	208	158

Le nombre de cas de morsures ou comportement d'agression a augmenté. Plusieurs pistes sont évaluées, notamment la météo particulièrement clémente (plus d'interactions entre les humains et les chiens) et une meilleure discipline d'annonce du corps médical.

5.2.7.4 Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 55 (76) (+ 18 cas de l'année 2017) annonces dénonçant des mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont un grave :

- > 36 annonces (53) provenant de particuliers dont 10 (14) de manière anonyme ;
- > 5 (5) annonces par la SPA ;
- > 14 (18) annonces découlant d'autres services de l'Etat notamment de la police.

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte, afin de vérifier le bien-fondé des annonces et vérifier les conditions sur place.

Le suivi des dossiers permet également de relever les éléments suivants :

- > 4 chiens cédés ;
- > 3 avertissements sans frais ;
- > 4 avertissements avec frais ;
- > 2 séquestres ;
- > 5 décisions ont été prononcées ;
- > 2 interdictions de détention ;
- > 22 inspections ont été effectuées ;
- > 23 dossiers sont encore en cours de procédure.

6 Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service : Dominique Schaller

6.1 Forêts

6.1.1 Faits marquants de l'année

Adoption de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

Le projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles a été approuvé par le Grand Conseil le 12 septembre 2018. Les modifications visant notamment à mieux protéger la forêt contre les organismes nuisibles et à la préparer aux défis des changements climatiques sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Protection des forêts

La tempête Burglind/Eleanor de janvier a provoqué de forts dégâts en Suisse et dans les forêts du canton. Avec près de 80 000 m³ de bois renversés, les équipes forestières fribourgeoises ont eu fort à faire. Les conditions météorologiques de l'été, extraordinairement chaudes et sèches ont été favorables à la prolifération du bostryche typographe. Les dégâts aux forêts ont été en forte augmentation, ce qui a nécessité des crédits complémentaires pour la lutte.

Aucun nouveau cas de présence du capricorne asiatique n'a été enregistré dans le canton. Après cinq années de lutte au total et la fin de la surveillance dans la commune de Brünisried en 2017, la surveillance à Marly est également arrivée à terme à fin 2018. La lutte contre ce scolyte est considérée comme réglée avec succès dans le canton.

Entretien des forêts protectrices

En raison de l'urgence de traiter les dégâts dus aux tempêtes et au bostryche, certains travaux planifiés en 2018 dans les forêts protectrices ont dû être reportés en 2019, sans conséquence toutefois pour la fonction de protection des forêts.

Chasse et pêche

L'année a été marquée par une forte augmentation des dégâts dus aux sangliers non seulement en plaine mais dans l'ensemble du canton. Des mesures ont été prises dès l'automne pour faciliter la chasse de cet animal, dans le but de réduire les dégâts.

Les résultats de l'audit sur l'utilisation des ressources financières pour le repeuplement des lacs ouverts aux permis de pêche du canton, présentés en septembre au Grand Conseil, ont confirmé que les montants ont été utilisés correctement par l'Etat et que le plan de gestion piscicole élaboré par le SFF répond aux critères légaux et scientifiques.

6.1.2 Conservation des forêts et police forestière

Décisions DIAF, sur proposition du SFF:	Nombre
Défrichements	14
Surface totale et motifs des défrichements : 15 577 m ² ; aménagement d'un cours d'eau (1), route (3, dont une décision de refus d'autorisation), liaison de mobilité douce (1), assainissement d'une piste de ski (1), chauffage à distance (1), centrale hydroélectrique (1), assainissement d'un captage d'eau potable (1), conduites d'eau potable (3), conduite d'eaux usées(1), extension d'une zone d'activité en lien avec la réalisation d'un projet industriel d'importance cantonale (1)	25
Constatations de la nature forestière	25
Autorisations d'exploitation préjudiciable de la forêt délivrées par le SFF :	54
Autorisations/préavis du SFF pour des manifestations en forêt :	57

Préavis du SFF :	Nombre
Demandes de permis de construire en ou à proximité de la forêt	403
Dossiers de révision de PAL/PAD, programmes de révision, et autres projets non régis par la LATeC (routes, conduites de gaz, projets AF, etc.)	90
Dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt) :	103

6.1.3 Diversité biologique en forêt

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019, les interventions suivantes ont été réalisées en 2018 : des mesures sylvicoles en faveur des espèces forestières particulières ont été réalisées sur 32 ha et 31 ha de lisières forestières ont été mis en valeur. Six zones humides ont été créées ou aménagées en forêt. De nombreux arbres-habitat ont été désignés (222) et cinq îlots de sénescence ont été créés. Le montant arrondi des subventions (cantonales et fédérales) est de 622 000 francs.

6.1.4 Protection contre les dangers naturels, forêts protectrices

6.1.4.1 Forêts protectrices (FP-S)

La mise en œuvre de la convention-programme 2016-2019 « Forêts protectrices » est en pleine phase de réalisation. La tempête Burglind/Eleanor survenue en janvier 2018 a occasionné plusieurs dizaines de milliers de m³ de dégâts. Les interventions sylvicoles ont été orientées vers la prévention de dégâts phytosanitaires et cela a engendré des retards dans les interventions sylvicoles planifiées en forêts protectrices.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures sylvicoles en forêts protectrices (y c. dégâts phytosanitaires FP-S)	3 451 000	33 projets en cours 384 ha de surface influencée

6.1.4.2 Infrastructures forestières (FP-I, GF-I et PC-d)

La mise en œuvre des conventions-programmes 2016-2019 « Forêts protectrices » et « Gestion des forêts » sont en pleine phase de réalisation. Les projets suivent la planification pour ces produits.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Infrastructures forestières FP-I, GF-I et PC-d	1 324 000	24 projets en cours

6.1.4.3 Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres (DN-I)

La convention programme 2016-2019 « Ouvrages de protection LFo » a été modifiée en accord avec la Confédération et le Conseil d'Etat du fait que des mesures de protection pour les routes cantonales annoncées ne seront finalement pas réalisées entre 2016 et 2019.

Motif d'encouragement	Montant arrondi des subventions versées (Fr.)	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Mesures de protection contre les glissements, avalanches, chutes de pierres DV-I	356 400	5 projets en cours 13 725 francs de réduction annuelle du risque

6.1.4.4 Cartographie des dangers naturels, aménagement du territoire (DN-F)

La contribution du Service à la mise en œuvre de ces données au niveau de l'aménagement du territoire (préavis de la Commission des dangers naturels (CDN) pour les permis de construire, PAL, PAD) est une tâche permanente. Les travaux de révision des cartes prévus pour le secteur préalpin ont dû être repoussés en 2019 afin de pouvoir se coordonner entre Services (SeCA, SEn, SFF). La fusion des données Préalpes et Plateau a été préparée en 2017 et réalisée en 2018.

6.1.4.5 Cadastre des événements StorMe – conseillers locaux en matière de dangers naturels

L'année 2018 a été calme en termes d'événements extraordinaires. Suite à différents épisodes pluvieux, l'occurrence de glissements spontanés a été supérieure à la moyenne. A noter que le glissement permanent du Hohberg (volume total de plusieurs millions de m³), dans la région de Schwarzsee, a été placé sous surveillance par le SFF en raison de sa réactivation durant l'hiver 2017-2018. Plusieurs maisons sont touchées dont deux particulièrement endommagées. La coordination entre les autorités cantonales, locales et l'ECAB est assurée.

Le dispositif de « conseillers locaux en matière de dangers naturels » est pleinement opérationnel et permet d'anticiper au mieux les dangers naturels qui pourraient survenir. Ce dispositif reçoit un retour positif de la part de l'OCC et des ORCOC. La formation continue de ces spécialistes est assurée à raison de deux demi-journées de formation par année.

6.1.4.6 Prévention contre les incendies de forêt

La prévention contre les incendies de forêt est pleinement opérationnelle. Elle combine des analyses de terrain, des évaluations informatiques basées sur les données météorologiques ainsi qu'une coordination intercantonale (BE, VD, NE, FR). Les degrés de danger d'incendie de forêt figurent sur le site du Service et sont repris par la Confédération et MétéoSuisse. La coordination avec le SPPAM et l'OCC pour les aspects de gestion du danger d'incendie hors forêt ainsi que la communication auprès de la population est assurée.

L'année 2018 a connu une sécheresse importante, dans la lignée des dernières années (cf. rapport 2018 du SFF sur le sujet). Une interdiction de faire du feu en forêt a été prononcée par le SFF entre juillet et août 2018.

6.1.5 Gestion des forêts, production et utilisation du bois

6.1.5.1 Mesures d'encouragement

Motif d'encouragement	Montant arrondi des versements Fr.	Quantité (ha, m ³ , etc.)
Régénération des forêts	467 000	12 000 m ³ de coupes de bois déficitaires 11 ha de plantation
Accueil du public en forêt	580 000	3000 ha de forêt où l'accueil est important
Amélioration des conditions de gestion de la propriété forestière	162 000	6 projets de groupement volontaire de parcelles forestières ou de remaniement parcellaire en cours
Dégâts aux forêts	1 895 000	71 000 m ³ de coupes de bois endommagé (tempête et bostryches)
Unités de gestion optimale des forêts	51 000	Une fusion d'unités de gestion
Optimisation de la gestion des forêts privées	55 000	2 projets en cours
Soins aux jeunes peuplements	1 918 000	728 ha de jeunes peuplements soignés et 14 ha de plantations de chênes ou d'arbres rares
Crédits d'investissements	1 551 000	6 nouveaux contrats conclus

6.1.5.2 Unités de gestion forestières

Corporations dotées de la personnalité juridique	Convention écrite entre partenaires	Unités formées par un seul propriétaire	Triages forestiers sans unité de gestion
14 unités	4 unités	5 unités	4 triages, qui contiennent essentiellement des forêts privées

Des projets d'évolution des unités de gestion forestière sont en élaboration, en particulier dans la Broye et la Gruyère.

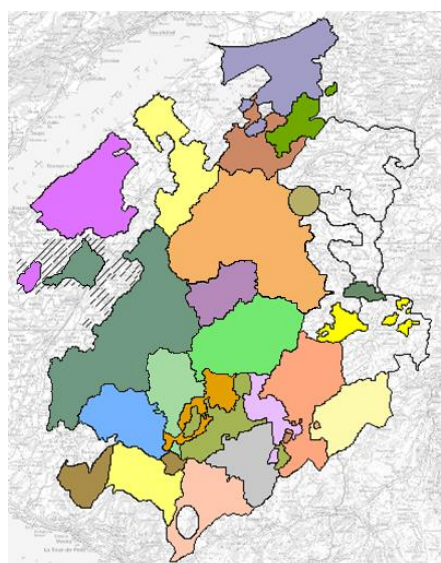


Illustration : carte des unités de gestion forestières (sans couleur, les triages forestiers composées de forêts privées)

6.1.5.3 Planification forestière

La **planification directrice des forêts fribourgeoises PDFF** poursuit sa phase de mise en œuvre. La commission consultative pour la forêt, prévue dans la PDFF, a été introduite dans la LFCN, la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles.

La majorité des autres mesures est mise en œuvre dans le cadre de la politique normale du SFF. Un tableau de suivi de l'avancement des différents objectifs et mesures sera présenté en 2019.

Concernant les **plans de gestion**, l'année 2018 a permis d'avancer et de continuer l'élaboration et la mise en application du nouveau modèle de plan de gestion, conforme à la PDFF :

- > Le plan de gestion de la corporation Basse-Veveyse a été finalisé et approuvé. Il s'agit du premier plan de gestion ayant mis en place un processus participatif impliquant tous les membres de l'unité de gestion forestière afin de réaliser la carte des fonctions, tout en insistant sur la multifonctionnalité des forêts.
- > L'élaboration du plan de gestion de la corporation Forêts-Sarine a débuté. Le processus participatif a pris la forme d'un questionnaire transmis à tous les conseils communaux et les paroisses membres de la corporation. Des ateliers de discussion ont été organisés et les résultats ont été présentés lors d'une séance.
- > Le plan de gestion de la corporation Glâne-Farzin a débuté. Le processus participatif a pris la forme d'une séance à laquelle un représentant de chaque commune et de chaque paroisse membre et durant laquelle la carte des fonctions a été expliquée et réalisée avec les forestiers.

L'inventaire du rajeunissement a été réalisé sur 660 placettes durant les mois d'avril et mai dans la région des Préalpes. La situation sur l'ensemble des Préalpes est satisfaisante, malgré certains problèmes ponctuels.

Comparé avec le dernier inventaire dans les Préalpes en 2016, l'abroustissement est passé de 7 % à 9 %, avec un abroustissement⁹ se concentrant principalement sur les feuillus (surtout érables et sorbiers des oiseleurs).

L'abroustissement sur le sapin est passé de 6 % à 4 %. Cependant, le taux d'abroustissement du sapin reste trop élevé dans la région de Jaun-Hochmatt (13 %), quartier d'hiver des cerfs.

La situation concernant le rajeunissement du frêne est inquiétante (Chalarose ou flétrissement du frêne) avec un nombre de jeunes tiges observées continuant à diminuer.

La réflexion sur la **mise à jour des outils de planification forestière** continue :

- > Une méthode d'estimation des volumes sur pied, combinant des inventaires dendrométriques et les données LiDAR (télédétection par laser), a été appliquée par l'Institut fédéral de recherches WSL sur le territoire des corporations Glâne-Farzin et Forêts-Sarine.
- > Un projet est en cours d'élaboration avec la HAFL¹⁰ de Zollikofen afin d'appliquer la méthode TBk (Toolkit zur Erarbeitung von Bestandeskarten aus Fernerkundungsdaten ou le set d'outils pour la création de cartes de peuplements d'après des données de télédétection) au territoire cantonal, méthode qui permettrait de délimiter les peuplements uniquement sur la base des données LiDAR ainsi que d'en extraire leurs caractéristiques principales (stade de développement, degré d'ouverture et de mélange, volume sur pied).

⁹ L'abroustissement est le nom donné à la consommation de broussailles et de jeunes arbres par les animaux sauvages ainsi qu'à la déformation que cette consommation fait subir aux végétaux qui y sont exposés. On s'en sert désormais comme d'un indicateur des relations entre la forêt et le gibier.

¹⁰ HES bernoise, Haute école de sciences agronomiques, forestières et alimentaire

6.1.6 Formation

6.1.6.1 Apprentissage de forestier-bûcheron CFC et praticien forestier AFP

Contrats enregistrés au 1^{er} janvier 2018

1 ^{re} année (CFC)	20	(15 F et 5 A)
2 ^e année (CFC)	11	(8 F et 3 A)
3 ^e année (CFC)	18	(17 F et 1 A)
1 ^{re} année (AFP)	6	(3 F et 3 A)
2 ^e année (AFP)	6	(4 F et 2 A)

Nouveaux apprentis ayant commencé leur formation en automne 2018

CFC	11	(10 F et 1 A)
AFP	6	(5 F et 1 A)

Les apprentis CFC suivent pendant leur apprentissage un total de 52 jours de cours interentreprises et les apprentis AFP 32 jours.

Les formateurs en entreprise, les formateurs en cours interentreprises et à l'école professionnelle ainsi que les experts aux examens ont également bénéficié de cours de formation continue.

6.1.6.2 Formation continue

Cours	Nombre	Participants (total)
Cours à la tronçonneuse	4	20
Cours de bûcheronnage 2	2	11
Répétition de secourisme	1	43
Sylviculture	6	144
Gestion	11	17
Formation	2	2
Faune	10	71
Divers	12	200

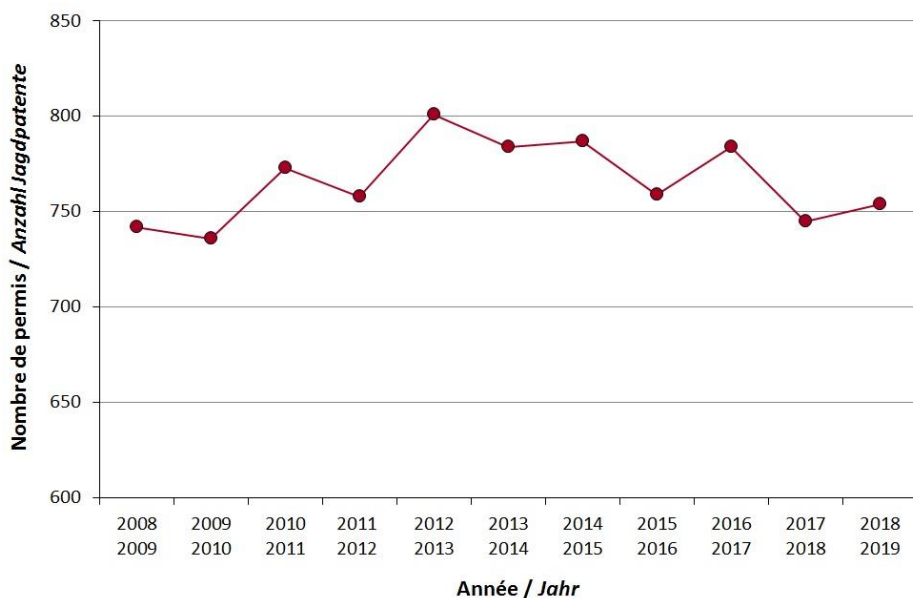
Plusieurs Fribourgeois sont en formation pour l'obtention d'un brevet ou d'un autre diplôme à Lyss, Le Mont, Zollikofen ou Zurich. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez consulter le rapport annuel de la Formation professionnelle forestière (FPF) sur le site internet de notre service.

6.2 Faune, chasse et pêche

6.2.1 Saison de chasse

6.2.1.1 Nombre de permis de base

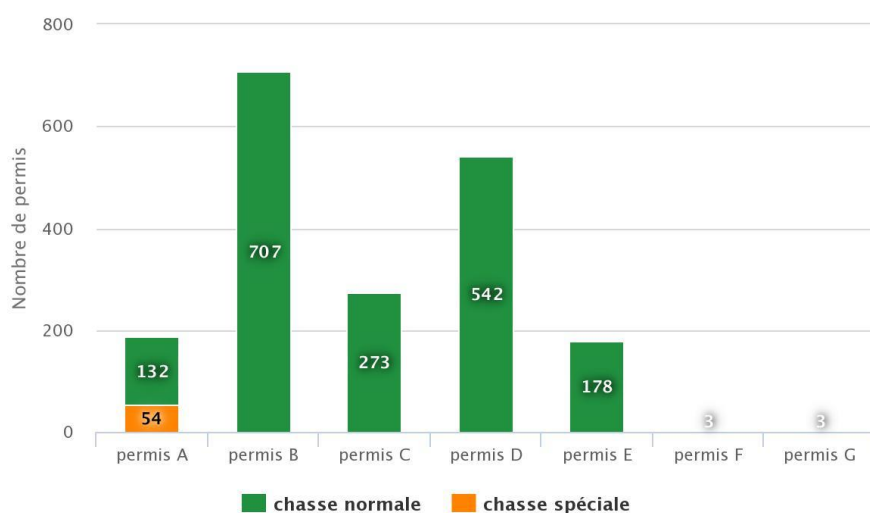
754 permis de base ont été délivrés pour la saison de chasse 2018-2019 : 751 avec arme, 3 sans arme.



6.2.1.2 Permis spéciaux

Permis	Nombre
Permis A (chamois)	132
Permis A spéciale (chamois)	54
Permis B (chevreuil)	707
Permis C (cerf)	273
Permis D (sanglier)	542
Permis E (gibier à plumes)	178
Permis F (lac de Neuchâtel)	3
Permis G (lac de Morat)	3

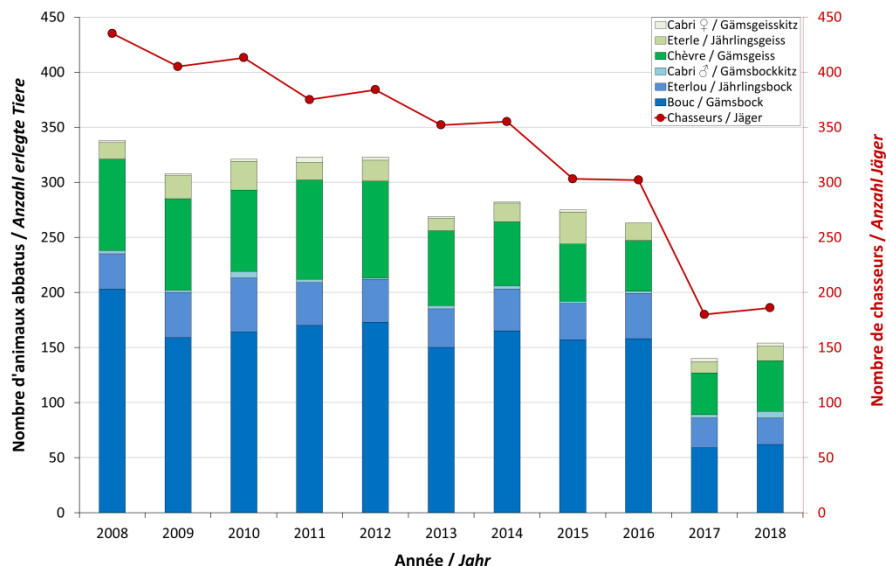
Permis spéciaux



Chamois

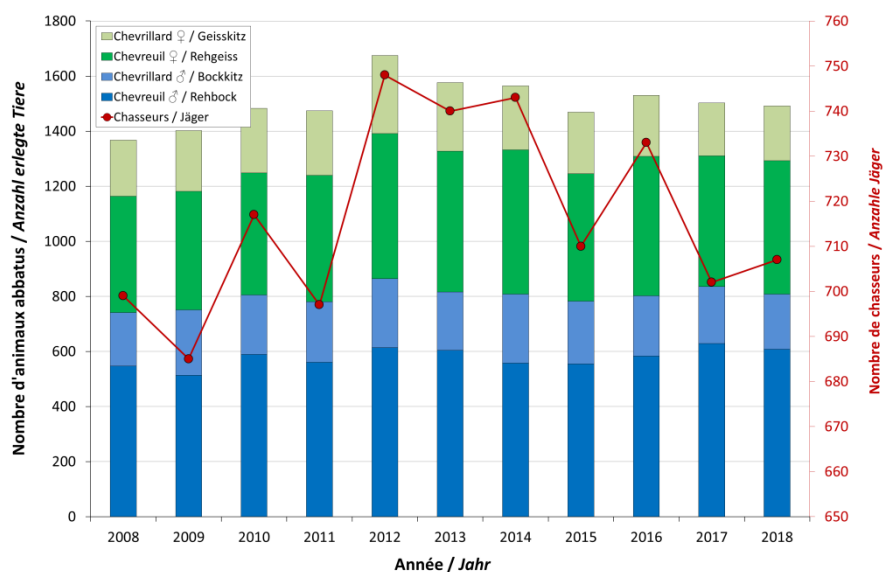
La chasse du chamois en montagne était autorisée du 17 septembre au 29 septembre 2018 ainsi que durant trois samedis supplémentaires (15 septembre, 6 octobre et 13 octobre 2018). La chasse spéciale du chamois s'est quant à elle déroulée durant une semaine du 17 septembre au 22 septembre 2018. Comme en 2017, afin de garantir une population saine et équilibrée et afin de réduire la diminution de la population dans les régions ouvertes à la chasse,

une chasse gérée par régions et classes d'âge a été organisée (prélèvement d'au maximum 15 % de la population). Un total de 154 individus a été prélevé avec un sex-ratio de 1,4 mâle adulte pour 1 femelle adulte (meilleur résultat, en termes de sex-ratio, depuis plus de 10 ans). Au vu des directives fédérales en vigueur et au vu de la gestion de la faune sauvage, la nouvelle méthode de chasse introduite par le SFF en 2017 est très satisfaisante.



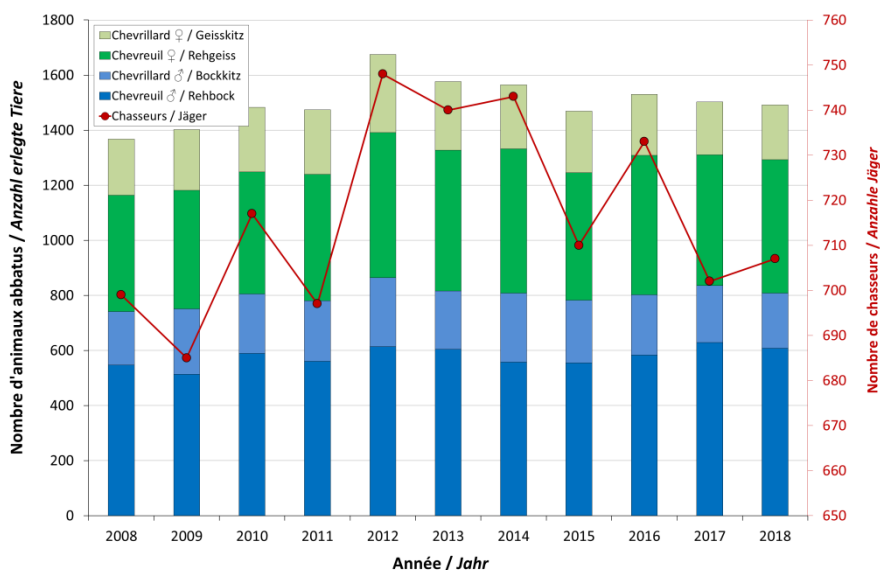
Chevreuil

Les titulaires du permis B ont pu chasser le chevreuil en plaine du lundi 17 septembre au 20 octobre 2018. Concernant la cinquième semaine de chasse, le prélèvement était limité à des secteurs de faune définis par le Service. Le prélèvement d'un, de deux ou de trois chevreuils était autorisé. 1492 individus ont été prélevés durant cette période à raison de 4 jours de chasse par semaine. Le prélèvement se compose de la manière suivante : 48,3 % la première semaine, 30,3 % la deuxième semaine, 12,4 % la troisième semaine, 7,1 % la quatrième semaine et 1,9 % la cinquième semaine.



Cerf

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf ont pu chasser dans les unités de gestion 1, 2 et 3, du 15 au 27 octobre et du 3 au 17 novembre 2018. Une chasse complémentaire a été nécessaire car le plan de tirs n'était pas atteint après la période de chasse normale. Le contingent de 85 individus (15 mâles coiffés, 10 daguets, 30 biches ou bichettes et 30 faons) n'a pas été atteint à la fin de la chasse complémentaire (75 individus prélevés au total).

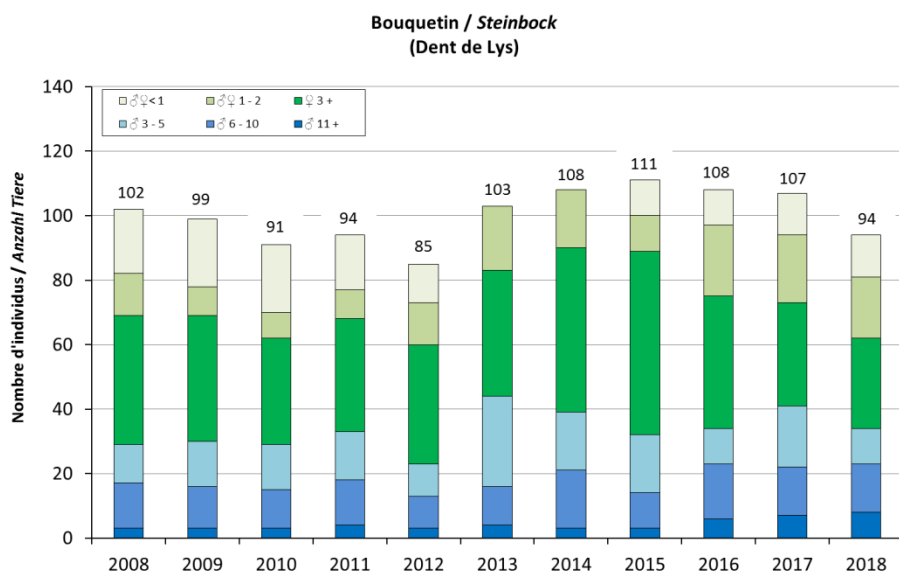


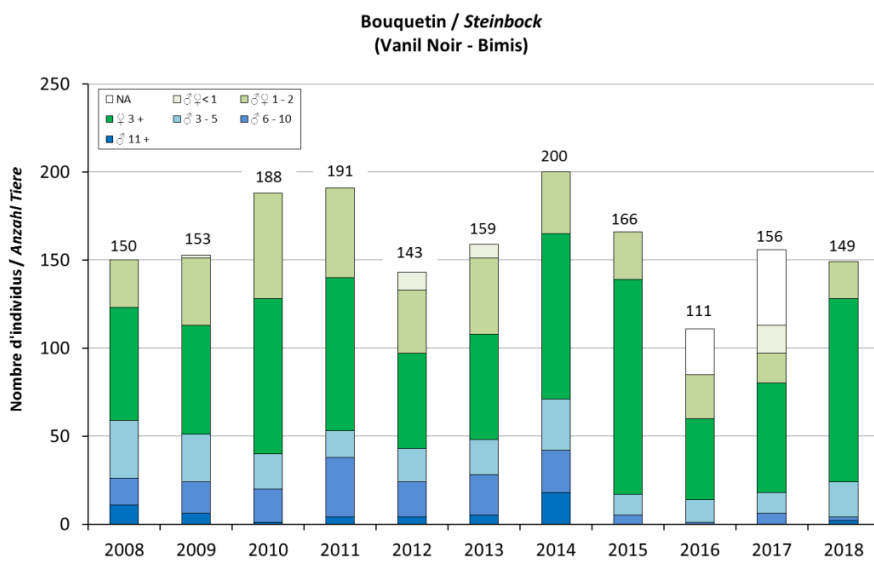
Sanglier

Dans les territoires de montagne, la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre 2018 et elle s'est terminée le 31 décembre 2018. En plaine la chasse du sanglier a débuté le 1^{er} septembre dans les territoires hors des forêts et le 16 septembre dans les territoires forestiers. En plaine cette chasse se terminera à la fin de février 2019 (prolongation de la chasse). La chasse du sanglier dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel (seulement avec miradors) a lieu du 15 octobre au 31 décembre 2018 pour les réserves fédérales. Cette chasse sera prolongée jusqu'au 31 janvier 2019 dans les réserves cantonales.

Espèces non chassables

Vu la stabilité du cheptel des bouquetins dans le district franc de la Dent-de-Lys et la situation du cheptel des bouquetins dans le district franc du Vanil Noir – Bimis, aucune chasse de régulation n'a été organisée pour cette espèce.





6.2.2 Amendes d'ordre

En 2018, les collaborateurs du Service ont administré 89 amendes d'ordre :

- > 12 concernant la détention de chiens ;
- > 57 concernant la chasse ;
- > 20 concernant la pêche.

6.2.3 Événements particuliers

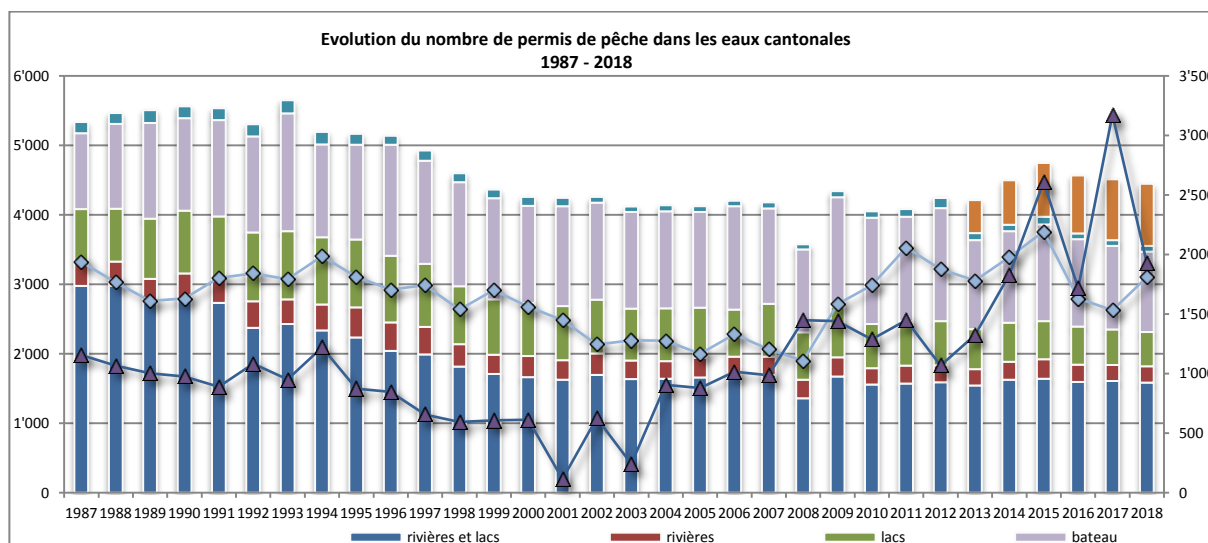
6.2.3.1 Monitoring cantonal du lynx

Afin de mieux connaître la situation du Lynx Eurasien (*Lynx lynx*) dans l'ensemble des Préalpes fribourgeoises, un suivi cantonal utilisant la méthode de capture-recapture photographique a été organisé pour la deuxième fois au sein de cette région (premier monitoring 2015-2016). Les résultats des estimations de densité de cette étude se situent légèrement au-dessus de la moyenne des densités calculées dans d'autres régions de Suisse durant la même période. Malgré la tendance à la hausse, les estimations du dernier monitoring ne diffèrent pas de manière significative de celles calculées en 2015-2016.

6.2.3.2 Régulation des populations de lynx

Suite aux pressions politiques toujours plus importantes pour une gestion plus directe (tirs de régulation des grands prédateurs) aux niveaux national et cantonal et dans le but de discuter d'éventuelles mesures, la commission intercantonale IV (ouest des Alpes), qui pilote la gestion des grands prédateurs en coordonnant entre autres l'émission de recommandations spécifiques pour l'octroi d'autorisations de tir, s'est rassemblée afin d'étudier et de clarifier les modalités du Plan Lynx Suisse pour un éventuel tir. Comme mentionné dans les directives fédérales, plusieurs conditions doivent être remplies afin qu'un tir puisse être autorisé. Au vu des analyses effectuées et du point de vue des exigences légales, la commission intervantonale IV a recommandé de ne pas octroyer d'autorisation de tir car les critères ne sont pas remplis.

6.2.4 Statistique des permis de pêche



Les détails des statistiques des permis de pêche délivrés par le canton de Fribourg en 2018 peuvent être consultés sur le site internet du SFF.

6.2.5 Pêche affermée

Les mises des lots de pêche pour la période 2016-2021 ont eu lieu en janvier 2016. Sur les 70 lots, 66 ont été attribués et 15 locataires ont renoncé à l'alevinage de manière volontaire.

6.2.6 Pollution

Sur les 49 (31 en 2017) pollutions qui ont nécessité l'intervention des gardes-faune, des poissons morts ont été retrouvés dans cinq cas.

6.2.7 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2018, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

- > 5 permis de pêche professionnelle (permis A) ;
- > 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B) ;
- > 169 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C) ;
- > 228 permis de pêche de loisir (permis D) ;
- > 210 permis additionnels « hôte » ;
- > 25 permis journaliers C ;
- > 59 permis journaliers D.

6.2.8 Pêche dans le lac de Morat

En 2018, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg :

- > 1 permis de pêche professionnelle (permis A) ;
- > 0 permis spécial de pêche professionnelle (permis B) ;
- > 363 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C) ;
- > 570 permis de pêche de loisir (permis D) ;
- > 440 permis additionnels « hôte ».

7 Conférence des préfets

Président : Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine,

Vice-président : Willy Schorderet, Préfet de la Glâne

Membres : Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, François Genoud, Préfet de la Veveyse, Nicolas Kilchoer, Préfet de la Broye, Daniel Lehmann, Préfet du Lac, Manfred Raemy, Préfet de la Singine.

7.1 Activités de la Conférence des préfets

7.1.1 Avenir des préfetures et réforme des tâches des préfets

Dans le cadre des travaux s'engageant au sujet de la révision de la loi sur les préfets, la Conférence des préfets a proposé ses réflexions et ses analyses sous la forme d'une vision d'avenir des préfetures, mettant en avant les enjeux de la fonction de préfet ainsi que les noyaux durs de l'activité administrative, politique et juridictionnelle du préfet. La Conférence des préfets a ainsi émis diverses propositions en lien avec le rôle, le statut, les tâches et les défis du préfet.

Cette vision d'avenir a été bien accueillie lors de sa présentation au Conseil d'Etat le 14 mars 2018 à l'occasion de la rencontre annuelle avec la Conférence des préfets et de la conférence de presse le 17 avril 2018.

Dès sa mise en œuvre dans le courant de l'année 2018, l'organisation de projet s'est donc intéressée aux trois axes susmentionnés, à savoir l'autorité administrative décentralisée, l'autorité juridictionnelle et l'autorité politique.

7.1.2 Délégation de tâches en matière RH

Dans le cadre de la modification de la loi sur les préfets adoptée en décembre 2017 par le Grand Conseil a été expressément prévue la possibilité, pour la Direction à laquelle sont rattachées les préfetures, de déléguer au préfet des compétences en matière de gestion du personnel.

Aussi, après plusieurs discussions avec la Conférence des préfets et le Service du personnel et d'organisation (SPO) durant le premier semestre 2018, la DIAF a établi une délégation de certaines compétences en matière de ressources humaines, délégation qui a été validée par le Conseil d'Etat le 18 juin 2018.

La mise en œuvre de cette délégation est actuellement en cours, notamment la définition des processus y relatifs, en coordination avec l'entité de gestion du personnel de la DIAF.

7.1.3 Rencontres

Dans le courant de l'année 2018, la Conférence des préfets a rencontré plusieurs partenaires, notamment l'Association des communes fribourgeoises (ACF), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), la Police cantonale, plusieurs Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie, afin d'aborder diverses thématiques d'actualité.

7.1.4 Consultations diverses

Comme chaque année, la Conférence des préfets a été amenée à prendre position sur diverses consultations durant l'année 2018. Ainsi, la Conférence des préfets s'est notamment déterminée sur le Plan directeur cantonal ainsi que sur plusieurs modifications de lois ou règlements cantonaux, en particulier la modification de la loi scolaire.

7.2 Faits d'envergure cantonale dans les districts

7.2.1 Domaine de la DICS

Frais scolaires

La décision rendue le 7 décembre 2017 par le Tribunal fédéral, relative à la possibilité de facturer aux parents les frais des activités et des fournitures scolaires, a passablement occupé les préfets, en leur qualité de président ou membre des organes des associations de communes pour les cycles d'orientation (CO).

Plusieurs séances tripartites ont eu lieu durant le premier semestre 2018 entre les préfets, la DICS et l'ACF, afin de définir les suites à donner à la décision rendue par le Tribunal fédéral au niveau cantonal et d'apporter des réponses rapides aux interrogations laissées ouvertes, afin que les communes et associations puissent prendre les mesures qui s'imposent, notamment du point de vue de l'établissement des budgets pour l'année 2019.

Ainsi, le 10 septembre 2018, la DICS a mis en consultation plusieurs variantes de modifications de la loi sur la scolarité obligatoire (LS) tenant compte des effets de la décision rendue par le Tribunal fédéral.

7.2.2 Domaine de la DSJ

Etablissements publics et manifestations

Les préfets continuent à s'investir dans le domaine des établissements publics et des manifestations dans leur district, par le biais de divers groupes de travail, la poursuite de la promotion du label Smart Event pour une gestion et une réduction des risques en milieu festif. Dans ce secteur, une problématique particulière liée à l'organisation des lotos a également été mise en avant et devra être examinée dans le cadre de la révision de la législation sur les loteries.

Protection des personnes

Les préfets ont également poursuivi, dans leur district respectif, la réflexion relative au domaine de la protection des personnes, en participant notamment aux organisations de projet ECALEX, plan orange et accidents majeurs. Par ailleurs, dans les différents districts, les fusions des corps de sapeurs-pompiers se sont poursuivies. Dans le cadre de la révision de la législation sur la protection de la population, un comité de pilotage ainsi qu'un groupe d'accompagnement, comprenant chacun un préfet, ont été mis sur pied avec mission de réfléchir aux buts à atteindre, à l'organisation et au mode de gouvernance dans ce domaine, notamment en cas d'événement majeur. Bien que le calendrier soit serré, l'objectif demeure une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2020.

Ordonnances pénales

Enfin, il y a lieu de noter l'importance du nombre d'ordonnances pénales rendues par les préfectures dans leurs domaines de compétences (cf. tableau des statistiques ci-dessous).

7.2.3 Domaine de la DIAF

Fusions de communes

Plusieurs fusions de communes ont occupé les préfets durant l'année 2018, fusions d'importance non négligeable dans certains districts.

Ainsi, après l'acceptation de la convention de fusion par les populations de Morat et de Clavaleyres (BE) en septembre 2018, les cantons de Berne et de Fribourg ont mis en consultation, en novembre 2018, un avant-projet de concordat posant les bases de la modification des territoires cantonaux. Soumis aux deux parlements cantonaux, ce concordat sera ensuite soumis au vote des citoyens des deux cantons.

Par ailleurs, si le processus relatif à la fusion du Grand Fribourg a débuté en 2017 avec l'élection de délégués, l'assemblée constitutive s'est réunie pour la première fois le 1^{er} février 2018.

En Gruyère, l'année 2018 a été consacrée à l'étude de faisabilité d'une fusion de l'ensemble des communes du district.

Dans le district voisin de la Veveyse, les citoyens ont toutefois refusé, lors de la votation du 10 juin 2018, le lancement d'une étude de fusion qui réunirait en une seule les neuf communes du district.

Enfin, lors de la votation du 24 novembre 2018, les citoyens des communes glânoises de La Folliaz et Villaz-Saint-Pierre ont accepté de fusionner leur commune, qui deviendra, dès le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle commune de Villaz.

Surveillance des communes

Dans le domaine de la surveillance des communes, les préfets ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux, voire à ouvrir des enquêtes administratives durant l'année 2018. Tel a été le cas à Semsales, à Cheiry, à Romont et à Corserey.

Assermentations

Enfin, les préfets ont, comme chaque année, assermenté nombre de conseillers communaux ou généraux, suite aux démissions toujours plus nombreuses, pour des motifs divers, au sein des autorités communales.

7.2.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale

Les préfets collaborent aux activités de coordination d'Innoreg FR (association des régions fribourgeoises pour l'application de la nouvelle politique régionale), dont le nouveau coordinateur, Jonathan Stark, est entré en fonction le 1^{er} septembre 2018.

Tourisme

En lien avec le développement régional, les préfets sont aussi amenés à promouvoir le tourisme de leur région et à collaborer avec les différents intervenants de ce secteur.

7.2.5 Domaine de la DSAS

Senior +

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations médico-sociales et de son règlement d'exécution au 1^{er} janvier 2018, les préfets ont participé à leur mise en œuvre et, de manière plus générale, à celle du concept cantonal Senior + et à la création des réseaux médico-sociaux dans les districts.

Ambulances

Créée en fin d'année 2017 par les 53 communes du Sud (Gruyère, Glâne et Veveyse), l'association des Ambulances du Sud fribourgeois a commencé ses activités durant l'année 2018, à la satisfaction des communes-membres et de la population des trois districts.

7.2.6 Domaine de la DFin

Impôt sur la détention des chiens

Par décision du 10 octobre 2018, le Tribunal cantonal, statuant sur le recours contre une facture préfectorale valant décision de taxation pour l'impôt sur la détention des chiens, a conclu que ce dernier relève de la compétence de la Direction des finances, par l'Administration des finances. Même si le règlement sur la détention des chiens prévoit que les préfectures collaborent à l'exécution de certaines tâches (article 61 alinéa 1 RDCh), cela ne suffit pas à créer une délégation de la compétence de taxer ledit impôt. Le Tribunal cantonal a donc annulé la facture litigieuse, dans la mesure où elle a été établie par une autorité qui n'est pas compétente.

Suite à cette décision, des discussions tripartites ont eu lieu entre la DFin, la DIAF et la Conférence des préfets afin de définir de nouvelles modalités de traitement de l'impôt sur les chiens, en tenant compte des conclusions du TC, modalités qui devront être soumises au Conseil d'Etat.

Cette tâche est de grande importance pour les communes auxquelles les préfectures offrent un support et un relais de proximité. Pour 2019, l'Etat a tenu compte également des remarques d'amélioration proposées par les préfectures (simplification de la saisie, compatibilité entre les bases de données, etc.).

Il y a toutefois lieu de rappeler que, dans le cadre de la vision d'avenir des préfectures, les préfets avaient déjà émis comme proposition le transfert de cette tâche à l'Administration des finances.

Pour 2019 et 2020, l'Etat devrait établir des factures au nom de la Direction avec une indication renvoyant à la préfecture concernée pour toute question.

La Direction va, en parallèle, étudier les possibilités de simplifier l'encaissement dans les années à venir. Le groupe de travail devra tenir compte des remarques des préfectures et proposer différentes variantes, y compris le transfert de cette tâche.

7.2.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal

Les préfets comme la Conférence se sont beaucoup investis dans le cadre du Plan directeur cantonal. En amont, il a été nécessaire d'anticiper les conséquences de ce dernier (schéma directeur), la mise en place de districts-pilotes pour certains aspects particuliers (zones d'activité) ainsi que la participation aux divers groupes de travail y relatifs. En aval, les démarches nécessaires à la mise en œuvre des principes du PDCant sont en cours d'élaboration dans les districts, notamment quant à la nécessité, pour les régions, de se doter d'un plan directeur régional et d'un système régional de gestion des zones d'activité.

Permis de construire

Dans le domaine des permis de construire, si les enjeux sont désormais moins quantitatifs que qualitatifs, les préfectures ont toutefois été passablement occupées par l'arrivée du nouveau programme FRIAC, qui a pour objectif d'informatiser le processus de traitement des permis de construire. La phase pilote a débuté au 1^{er} février 2018, avec sept communes pilotes, une dans chaque district. En parallèle, les dossiers des autres communes du canton continuent à être traités via le programme actuel DATeC.

Enfin, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de permis de construire.

7.3 Statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	7242 (7279)	2168 (1623)	2766 (2364)	4028 (3693)	416 (443)	992 (919)	624 (604)
Tentatives de conciliation:	268 (228)	44 (46)	95 (87)	37 (33)	34 (52)	65 (58)	36 (32)
<i>ayant abouti</i>	182 (153)	17 (21)	56 (42)	13 (18)	18 (35)	33 (26)	23 (27)
<i>ayant échoué</i>	86 (75)	26 (18) et 1 pendante	39 (45)	23 (12)	12 (14)	32 (32)	7 (5)
<i>transmises au MP / suspendues</i>				1	4		6
Ordonnances pénales:	6929 (7025)	2124 (1575)	2671 (2231)	3982 (3656)	382 (391)	927 (861)	584 (572)
<i>définitives</i>	6899 (6998)	2114 (1479)	2656 (2207)	3962 (3594)	382 (387)	911 (842)	572 (560)
<i>frappées d'opposition</i>	30 (27)	10 (6)	15 (24)	20 (62)	2 (4)	16 (19)	12 (12)
Recours administratifs	60 (59)	15 (13)	18 (14)	17 (26)	8 (15)	40 (30)	20 (6)
Permis de construire	456 (505)	312 (377)	492 (363)	257 (249)	203 (204)	344 (296)	150 (138)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
<i>délivrés</i>	436 (479)	306 (374)	474 (352)	252 (245)	196 (203)	342 (286)	142 (136)
<i>Refusés</i>	3 (6)	2 (0)	9 (2)	2 (0)	5 (1)	0 (5)	5 (1)
<i>Annulations de demandes</i>	17 (20)	4 (3)	9 (9)	3 (4)	2 (4)	2 (5)	3 (1)
Permis de chasse	696 (710)	378 (358)	640 (561)	145 (135)	299 (304)	192 (193)	273 (275)
Permis de pêche	2317 (2150)	1284 (1326)	1965 (1937)	4044 (4135)	323 (268)	895 (879)	159 (193)
Permis et impôts pour les chiens	5042 (4954)	2728 (2309)	3471 (3457)	2398 (2407)	2119 (2074)	2706 (2526)	1702 (1579)
Mises en bières	39 (31)	0 (1)	12 (10)	3 (0)	0 (0)	3 (4)	2 (1)
Autorisations diverses	3542 (3793)	976 (1011)	1962 (2119)	1226 (1299)	925 (796)	1021 (1114)	479 (461)
Privation de liberté	59 (36)	1 (2)	61 (32)	1 (9)	15 (19)	7 (1)	6 (8)
Autorisations d'installer un système de vidéosurveillance	6 (3)	0 (0)	3 (1) Dont 2 dossiers en cours	0 (4)	1 (1)	0 (0)	0 (1)
<i>Admises</i>	5 (3)	0 (0)	1 (0)	0 (4)	1 (1)	0 (0)	0 (1)
<i>refusées</i>	1 (0)	0 (0)	0 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)

8 Institut agricole de Grangeneuve (IAG)

Directeur : Pascal Toffel

8.1 Activités et événements particuliers

Grangeneuve, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, a vécu une année 2018 qui lui a permis de s'illustrer dans plusieurs domaines. Il a continué à développer des projets avec différents partenaires dont la faculté VetSuisse, avec le projet ReLait qui vise à diminuer l'usage des antibiotiques dans le suivi des troupeaux des exploitations laitières fribourgeoises.

La manifestation « Grangeneuve côté jardin und seine Gärten », qui a attiré plus de 8'000 personnes du vendredi 14 au dimanche 16 septembre, a permis de marquer les dix ans de présence de la formation horticole sur le site de Grangeneuve. Lors de la journée officielle du 14 septembre, la nouvelle halle de formation des horticulteurs a été

inaugurée. L'Institut est connu pour sa formation en lien avec l'agriculture mais on oublie parfois qu'il a également un secteur consacré aux métiers de la terre et de la nature. La manifestation a été une belle opportunité pour les professionnels du jardin de se mettre en contact direct avec le grand public.

8.2 Formations professionnelles

Les centres de formation professionnelle de Grangeneuve ont fonctionné régulièrement au service de 1025 élèves (1143 en 2017-2018).

Formation	Nombre d'élèves/candidats	
	2018	2017
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	258	285
Apprentissage forestier-bûcheron (CFC et AFP)	55	56
Apprentissage horticole (CFC et AFP)	143	128
Cours préparatoires à l'examen brevet fédéral pour paysagistes	49	49
Cours préparatoires à l'examen professionnel final pour maîtres jardiniers/ères	10	19
Cours interentreprises gestionnaire commerce de détail – Garden	26	36
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	83	119
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	22	17
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	53	33
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	32	32
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme paysanne	22	31
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	50	57
Apprentissage pour technologues du lait (CFC et AFP)	116	119
Apprentissage pour technologues en denrées alimentaires (CFC et AFP)	38	39
Ecole supérieure technique agroalimentaire	13	9

A l'école d'agriculture, une classe bilingue pour les des apprentis de 3^e année issus de toute la Suisse a été ouverte à l'automne 2018. Malgré les difficultés liées à l'apprentissage de l'autre langue, tous ont obtenu leur CFC.

8.3 Economie laitière

Pour la société de conseil en industrie laitière, CASEi, l'année 2018 est synonyme de changements au niveau de son personnel. Le responsable Jean-Pierre Häni a pris sa retraite au 31 décembre. Son successeur a été désigné en la personne de Stéphane Vaucher qui a repris la direction au 1^{er} janvier 2019. Le but de CASEi est de travailler à la meilleure qualité possible du lait et des produits laitiers fabriqués dans son rayon d'activité (Fribourg, Berne et Neuchâtel).

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF) a effectué de nombreuses analyses. Il met à disposition de ses clients la possibilité de détecter la bactérie *Staphylococcus aureus* génotype B (*Staph. aureus* GTB) répandu en Suisse. Grâce à un test génétique développé par Agroscope, il est possible de détecter le *Staphylococcus aureus* de manière très fiable dans les échantillons de lait. Ce test fournit la base pour l'assainissement des troupeaux contaminés et permet ainsi de réduire l'utilisation d'antibiotiques.

8.4 Conseils et expertises

En 2018, les faits importants pour le Centre de conseils agricoles sont les suivants :

Plan d'action phytosanitaire

Dans le but d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire fédéral, le canton de Fribourg a créé un groupe de travail inter-direction (Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, DIAF, et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, DAEC). Grangeneuve a ainsi informé les agriculteurs fribourgeois sur le thème lors des séances d'informations du Service phytosanitaire cantonal et des habituelles visites de cultures.

De plus, les conseillers agricoles de Grangeneuve ont accompagné, avec le soutien du Service de l'environnement, du Service de l'agriculture et des partenaires externes, les agriculteurs souhaitant mettre en place des installations de traitement des effluents phytosanitaires. A terme, le but est d'accompagner six projets-pilote (deux dans les grandes cultures, deux dans le secteur maraîcher et deux dans le domaine viticole). Le premier projet terminé a fait l'objet en automne d'une journée de formation continue à l'attention des agriculteurs.

Réseau d'exploitations laitières, ReLait

Les 61 exploitations qui participent à la première phase du projet ReLait (Réseau d'exploitations laitières) – Diminution des antibiotiques ont mis en place en 2018 leur stratégie. Les stratégies les plus retenues concernent la santé du pis (diminuer l'utilisation d'antibiotiques lors du tarissement des vaches et traitement ciblé en cas de mammite subclinique). L'administration d'éléments essentiels aux veaux et le renforcement des défenses immunitaires par un contrôle de l'état d'engraissement des animaux et du taux d'acétone dans le lait font aussi partie des choix des participants. Grangeneuve et la faculté VetSuisse, à Berne, ont assuré le suivi des exploitations durant toute l'année, avec la mise sur pied de rencontres sur les exploitations et un accompagnement de chaque producteur.

Le projet va prendre en 2019 une nouvelle dimension avec cent exploitations supplémentaires qui vont participer à la deuxième phase du projet. Une campagne de recrutement a permis d'atteindre cet objectif ambitieux.

8.5 Exploitations

Les exploitations de Grangeneuve et Sorens ne sont pas seulement des unités de production. Elles sont également à disposition dans l'accompagnement de la formation initiale des apprentis, des formations supérieures et des cours de formation continue. Les cours interentreprises, les procédures de qualification et des formations pratiques s'y déroulent régulièrement.

8.5.1 La ferme-école de Grangeneuve

La qualité du travail et les compétences professionnelles du personnel de l'exploitation ont permis d'obtenir de belles performances au niveau de l'élevage bovin : Les vaches Holstein Jalta et Gambia ont obtenu la mention « Gold Medal » avec 100 000 kg de lait, alors que la vache Holstein Calibra a décroché la mention « Excellente », avec 100 000 kg de lait.

A la porcherie, les résultats techniques et zootechniques en élevage, tout comme en engraissement, sont toujours d'un excellent niveau. Les valeurs d'élevage dépassent les moyennes de la race et l'augmentation de ces valeurs ne fléchit pas.

8.5.2 La ferme-école de Sorens

Le 4 juillet 2018, plus de 1500 personnes ont participé à une démonstration d'andaineurs organisée sur une parcelle de la ferme-école bio de Sorens. Les visiteurs ont pu observer les techniques les plus courantes et les plus innovantes telles les andaineurs à rotor, à pick-up, à peignes ou encore soleil. Pas moins de 13 machines ont été présentées. Le succès est dû au beau temps et à la participation de l'équipe de la ferme-école bio de Sorens dans l'organisation de la manifestation, au côté du Centre de conseils agricole, rattaché à Grangeneuve, et de l'Association fribourgeoise pour l'équipement technique de l'agriculture, AFETA.

La ferme-école a produit des semences de céréales bio, orge (58 kg/a), épeautre (55 kg/a) pour le Syndicat des sélectionneurs de Guin. Elle a également mis en place une culture en association, pois (37 kg/a) avec la caméline (6 kg/a). Les rendements 2018 peuvent être qualifiés de très bons. La collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) se poursuit pour la mise en place de céréales anciennes (essai « Cerqual 2019 ») dans le but de développer des céréales en altitude.

8.5.3 Les jardins-école

L'infrastructure de production « La grande serre au centre de Grangeneuve » a connu une rénovation avec le remplacement de son installation de gestion des climats et de toute l'installation électrique. Le but est de garantir la pérennité de l'installation et d'en améliorer la gestion. De plus, ces travaux favorisent des économies d'énergie.

Malgré l'été et l'automne chauds et secs, les arbres fruitiers ont peu souffert. Ces conditions météo ont même été propices à une production abondante de fruits à noyaux et à pépins d'une excellente qualité. Le verger a été agrandi avec une nouvelle ligne de cerisiers ainsi que deux petites lignes de kiwis et mini kiwis.

Grangeneuve publie chaque année un rapport annuel détaillé, téléchargeable sur son site internet :

www.grangeneuve.ch

9 Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Administrateur : Michel Roulin

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente ;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Celui-ci est disponible sur le site Internet de SANIMA : <http://www.fr.ch/sanima>.

10 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2018 (EPT)	Comptes 2017 (EPT)	Ecarts (EPT)
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450.04	448.89	1.15
Administration centrale	262.99	262.76	0.23
3400 / ICAS Secrétariat général	10.97	10.38	0.59
3405 / ETCI Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	30.06	30.15	-0.09
3410 / PREF Préfectures	42.02	42.01	0.01
3415 / DECO Service des communes	6.86	7.75	-0.89
3425 / AGRI Service de l'agriculture	25.57	25.07	0.50
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	86.15	86.47	-0.32
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	60.36	60.17	0.19
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	1.00	0.76	0.24
Secteurs spéciaux, établissements divers	187.05	186.13	0.92

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2018 (EPT)	Comptes 2017 (EPT)	Ecarts (EPT)
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	171.87	170.40	1.47
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	15.18	14.89	0.29
3461 / VIVU Vignoble du Vully		0.84	-0.84